Sujet élaboré par une cellule pédagogique nationale

CONCOURS INTERNE ET 3ème CONCOURS D'ATTACHÉ TERRITORIAL

SESSION 2026

ÉPREUVE DE NOTE AVEC SOLUTIONS OPÉRATIONNELLES

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

CONCOURS INTERNE : Rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème relatif au secteur de l'urbanisme et du développement des territoires rencontré par une collectivité territoriale, d'une note faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.

3ème CONCOURS : Rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème relatif au secteur de l'urbanisme et du développement des territoires rencontré par une collectivité territoriale, d'une note faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.

Durée : 4 heures
Coefficient : 4

SPÉCIALITÉ : URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 38 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.
S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes attaché territorial, chef de projet au sein de la direction de l'aménagement de la communauté d'agglomération d'Admiagglo (115 000 habitants).

Une partie du territoire est traversée par un cours d'eau, l'Admine, qui a été canalisé et enterré dans les années 1960. Celui-ci, dont la restauration est programmée, est bordé de secteurs en friche sur lesquels des projets urbains sont à l'étude.

Le directeur de l'aménagement vous demande de rédiger, à son attention, une note sur la renaturation des rivières en ville, permettant de dégager des propositions visant à faire de la restauration de l'Admine un levier d'attractivité et de développement territorial.

Vous rédigerez cette note à l'aide des éléments du dossier et en mobilisant vos connaissances.

Liste des documents :

Document 1 : « La restauration des petites rivières urbaines : un passage obligé pour les villes de demain ? » - *demainlaville.com* - 17 février 2023 - 3 pages

Document 2 : « Quand les rivières coulent de nouveau à ciel ouvert en ville » - Sophie Le Renard - *lagazette.fr* - 16 janvier 2024 - 2 pages

Document 3 : « D'une rive à l'autre, les villes moyennes aménagent leurs cours d'eau » (extrait) - Alphonse Coulot - *La Fabrique de la Cité* - juillet 2023 - 4 pages

Document 4 : « Les petites rivières urbaines : environnement, évaluation, gestion et restauration » (extrait) - *Piren Seine* - 2024 - 3 pages

Document 5 : « Quand les rivières reviennent en ville » - Sylvie Luneau – *club Technicités* - 5 juillet 2021 - 5 pages

Document 6 : « La réhabilitation des petites rivières urbaines : Retours d'expérience sur des projets multi-bénéfices » (extrait) - *Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE)* - janvier 2020 - 5 pages

Document 7 : « La restauration des rivières urbaines, c'est l'affaire de tous ! » - *lagazette.fr* - 1er septembre 2025 - 2 pages

Document 8 : « Du neuf pour les travaux de restauration des cours d'eau » - *lagazette.fr* - 20 mars 2024 - 2 pages

Document 9 : « La redécouverte d'une rivière urbaine : la Vieille-mer - du parc Georges Valbon à la confluence de la Seine et du canal de Saint-Denis - Synthèse » (extraits) - *Atelier parisien d'urbanisme (APUR)* - mars 2021 - 5 pages

Document 10 : « Romans-sur-Isère se métamorphose pour rendre son centre-ville plus attractif » - *actus experts techniques. Technicités* - 8 janvier 2026 - 5 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

Dans un souci environnemental, les impressions en noir et blanc sont privilégiées. Les détails non perceptibles du fait de ce choix reprographique ne sont pas nécessaires à la compréhension du sujet, et n'empêchent pas son traitement.

La restauration des petites rivières urbaines : un passage obligé pour les villes de demain ?



Les Horizons I 17 Fév 2023 |

Au 20ème siècle, de nombreuses villes ont canalisé les petites rivières qui les traversaient afin, notamment, de maximiser le foncier et le développement urbain. Mais ces dernières années, beaucoup d'entre-elles font marche arrière, car la réhabilitation de ces cours d'eau apporte de nombreux bénéfices sur le plan environnemental.

Les petites rivières urbaines sont des cours d'eau dont la majeure partie du bassin versant est urbanisée et qui sont souvent invisibles au grand public en raison des aménagements réalisés au fur et à mesure du développement urbain. Ainsi, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, **une grande partie de ces cours d'eau a été canalisée voire recouverte**.

Mais aujourd'hui, alors que les aléas climatiques extrêmes sont amenés à se multiplier, de nombreuses communes sont obligées de reconsidérer leur approche de l'urbanisme et notamment de la forte imperméabilisation des villes. Dans ce cadre, pour réduire les risques d'inondations et créer des îlots de fraîcheur, **la re-découverte de ces petites rivières est essentielle**. Une démarche importante pour le développement des villes durables et qui amène d'ailleurs des avantages plus larges que les simples bénéfices écologiques.



© Nathan McCwon sur Getty Images

Restauration, réhabilitation ou renaturation ?

Pour les collectivités, **il existe 3 moyens de redonner vie à leurs cours d'eau**. D'abord, il y a la restauration des rivières qui se définit, selon le centre européen pour la restauration des rivières (European Center for River Restoration – ECRR), comme un ensemble de pratiques ayant "***pour but de restaurer l'état naturel et fonctionnel d'une rivière pour garantir l'expression de la biodiversité, les usages récréatifs, la gestion des inondations et la qualité du paysage***". Sans reproduire un écosystème strictement identique à celui qui était en place historiquement, la restauration implique tout de même de s'en rapprocher au maximum afin de limiter les aménagements futurs à des travaux d'entretien classiques.

C'est un peu le même principe que la réhabilitation qui consiste à redonner sa pleine et entière fonction au cours d'eau via des travaux d'aménagements, dans l'idée de retrouver un cours d'eau plus naturel. Enfin, la renaturation est un procédé qui est légèrement différent des deux autres puisqu'il s'agit là essentiellement de "***déminéraliser***" un cours d'eau. L'idée ici est essentiellement de ramener de la nature en ville en végétalisant les berges et les abords d'une rivière urbaine afin de lui redonner son "***bon état écologique***".

Chaque procédé répond évidemment à des objectifs précis qui doivent être définis en amont et qui guident l'action de la collectivité territoriale. Concrètement, ces objectifs correspondent généralement à des bénéfices environnementaux, sociaux ou économiques. À noter également que ces projets permettent de répondre à plusieurs Objectifs du Développement Durable, comme l'objectif 3 "Bonne santé et bien-être", l'objectif 6 "eau propre et assainissement" ou encore l'objectif 11 "ville durable".



© JohnDavies49 sur Getty Images

À quoi ça sert une petite rivière urbaine ?

Dans un contexte d'augmentation des aléas climatiques extrêmes en raison du réchauffement climatique, **les villes ont un impératif besoin de se transformer afin de devenir plus résilientes aux sécheresses et inondations**. Elles ont également besoin de jouer leur rôle en matière de protection de la biodiversité et, enfin, gagneraient à offrir un meilleur cadre de vie à leurs habitants à la fois pour des raisons d'attractivité économique que pour des raisons de santé publique. Or, la restauration des rivières urbaines s'inscrit parfaitement dans ce triptyque environnemental, social et économique.

Les exemples sont nombreux et bien documentés, notamment par l'Office Français de la Biodiversité, qui cite ainsi plusieurs exemples en France. Ainsi, à Sarcelles, par exemple, **la réouverture de la rivière du Petit Rosne en 2014 vise à favoriser le retour de la rivière dans son lit en cas de crue mais aussi de ramener de la biodiversité dans la ville**. Enfin, cela a permis de montrer qu'une rivière existait à Sarcelles, **avec des bénéfices socio-éducatifs et un cadre de vie amélioré pour les habitants en faisant émerger un nouveau lieu de promenade**. Cet exemple est assez significatif des avantages d'une renaturation ou d'une réhabilitation des cours d'eau en ville, et qu'on retrouve sur l'ensemble du territoire.

Sur le plan environnemental, ces projets permettent ainsi de faire revenir ou de maintenir la présence de biodiversité, **mais aussi de lutter contre les aléas climatiques**. Les cours d'eau se transforment ainsi en îlots de fraîcheur lors des périodes de fortes chaleurs et rendent la ville moins exposée au risque d'inondations. Enfin, il est difficile de ne pas être convaincu par le rôle d'éducation et de sensibilisation à l'environnement des rivières urbaines auprès des riverains, des scolaires, mais aussi des promeneurs.

Sur le plan social, ils peuvent être la "colonne vertébrale" du renouvellement d'un quartier ou d'une ville dans le but **d'améliorer le bien-être et la qualité de vie des riverains**. Enfin, sur le plan économique, outre le fait de réduire les coûts associés aux risques climatiques, ces projets permettent aussi de contribuer au développement de l'attractivité des villes et de leur intérêt touristique, et par conséquent au développement des activités marchandes associées.

Une raison pour laquelle il semble important pour les villes de demain de penser dès aujourd'hui à la restauration ou la réhabilitation de ces cours d'eau afin que nos villes vertes soient également des villes bleues.

la gazette.fr

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Quand les rivières coulent de nouveau à ciel ouvert en ville

Sophie Le Renard | France | Innovations et Territoires | Publié le 16/01/2024

La renaturation des cours d'eau est efficace dans la lutte contre les inondations. En apportant de la nature en ville, elle est source de fraîcheur et de bien-être. Aujourd'hui, des collectivités de toute taille engagent ce type de démarche, qui nécessite une adaptation progressive des habitants.
Les projets consistent à rouvrir à l'air libre un tronçon de rivière, lui redonner une forme sinueuse pour ralentir son écoulement ainsi que débitumer et végétaliser les berges.



Poitiers a entamé une démarche de reconquête de la Boivre dans le cadre du renouvellement urbain du quartier de la gare.

« Notre mission est de voir si les cours d'eau sont en bon état sur les plans écologique, chimique et biologique, et de nous pencher sur leur hydromorphologie [étude de leur morphologie]. Ainsi, nous restaurons des gabarits de rivières qui ont été linéarisées dans des chenaux en béton, dans les années 70 et 80, explique Hervé Cardinal, directeur des services techniques du syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre. De plus, les berges, façonnées en angle droit, étaient remplies de cailloux. Cette façon de contraindre les rivières a entraîné des désordres hydrauliques et a appauvri la biodiversité. » Son syndicat, le SIAVB, couvre 5 EPCI des Hauts-de-Seine, de l'Essonne et des Yvelines, et 30 kilomètres de rivière.

Le foncier, nerf de la guerre

De nombreuses collectivités, villes moyennes ou de plus petite taille, engagent de telles démarches de renaturation de leurs cours d'eau. Cela signifie rouvrir à l'air libre un tronçon de rivière, lui redonner une forme sinueuse pour ralentir son écoulement et débitumer les berges, qui redeviennent naturelles. Toutes ces actions améliorent la biodiversité. A l'heure du changement climatique, les cours d'eau sont appelés à se transformer, notamment en milieu urbain, en espaces naturels qui prodiguent de la fraîcheur, mais également en pôles qui améliorent la qualité de vie, avec des fonctions récréative et paysagère.

Poitiers (90 000 hab., Vienne) a engagé un processus de reconquête de la Boivre dans le cadre du renouvellement urbain du quartier de la gare. Ce cours d'eau long de 46 kilomètres, qui se jette dans le Clain à - Poitiers, va faire l'objet d'une réouverture sur 200 mètres, avec une renaturation partielle des berges.

Poitiers mise sur la baignade en milieu naturel

« Le projet, en phase opérationnelle en 2025, répond à un enjeu d'eau, de fraîcheur et de diversité de la nature en ville. Des aménagements sont aussi prévus pour en faire un lieu de promenade et apaiser la circulation au profit des piétons et des cyclistes, indique Bastien Bernela, conseiller municipal, chargé du développement économique et du quartier de la gare. Cette stratégie de reconquête écologique relève d'une volonté politique alors que, dans ce quartier de gare, nous pourrions densifier à outrance. » L'élu précise que ce projet ne peut se faire « que là où la ville a la maîtrise foncière des berges. Nous engageons des négociations avec le groupe La Poste, propriétaire de foncier en bordure de la rivière, pour aller plus loin dans la renaturation ».

En effet, contrairement aux fleuves navigables, dont la gestion est assurée par l'Etat, la propriété des rivages et du fond du lit des cours d'eau est morcelée entre de nombreux propriétaires, publics et privés, ce qui complique la tâche. Le foncier apparaît donc comme le nerf de la guerre pour mener à bien ces opérations, qui ne sont déployées que tronçon après tronçon.

Comment concilier protection du patrimoine et restauration des cours d'eau

« Si le foncier n'appartient pas à la collectivité, les programmes deviennent très complexes, confirme Christian -Piel, du cabinet Urbanwater. Mettre à découvert les cours d'eau, en créant des continuités, se heurte aussi au franchissement de routes, voies ferroviaires et entrées de parcelle. C'est pour cela que ce type d'opération se fait souvent dans des parcs car en milieu urbain dense, comme à Saint-Denis [Seine-Saint-Denis] pour le cours de la Vieille-Mer, nous n'y arrivons pas. Ces projets demandent une grande largeur de foncier. »

Moustiques vs libellules et chauves-souris

Longtemps, en raison de l'enterrement des rivières ou de leur aspect très contraint dans un chenal bétonné, les habitants ont perdu la conscience de l'eau. Certains craignent que ces démarches n'accroissent le risque d'inondations.

Nombre d'outils de sensibilisation sont déployés par les collectivités ou les syndicats de rivière pour faire comprendre en quoi retrouver l'eau en ville présente de nombreux atouts. « Face à ces questions, il est nécessaire d'acculturer les habitants , note Hervé Cardinal, au SIAVB.

»Des inquiétudes se font jour également concernant la présence accrue de moustiques. « Les libellules et les chauves-souris sont une solution, puisqu'elles en mangent entre 30 000 et 60 000 par jour ! Nous avons mis en place une trame noire qui permet de conserver un corridor à chauves-souris. Et il est important d'expliquer que si l'eau est moins stagnante et s'infiltre plus facilement, le nombre de moustiques va diminuer. C'est un cercle vertueux », se réjouit Alexandra Maccario, à Cagnes-sur-Mer.

Comment mieux intégrer la biodiversité dans la planification urbaine ?

Une fois les travaux de renaturation effectués, de nombreux exemples montrent la satisfaction des habitants, pour qui vivre près d'un cours d'eau se révèle valorisant. Le retour de la biodiversité contribue à ce satisfecit. « Dès la réalisation des travaux, quand le chenal a été cassé, nous avons vu très rapidement des joncs pousser au bord du rivage. Les écologues de la Ligue de protection des oiseaux procèdent à des relevés dans le cadre de l'atlas de la biodiversité de la commune. Ils pourront ainsi suivre les évolutions, chaque année », détaille - Alexandra Maccario.

Déclaration plutôt qu'autorisation

Le nombre de projets en milieu aquatique devrait s'accélérer. Et le législateur y contribue. Désormais, en matière de restauration écologique, ce type de programme est soumis à déclaration : trois mois d'instruction et d'aller-retour avec les services de la police de l'eau. Auparavant, le dispositif d'autorisation s'appliquait, avec six mois minimum d'instruction publique et la possibilité, pour les riverains, de freiner les projets pendant une longue période. Si cette disposition de 2020 a été cassée par le Conseil d'Etat en 2022, elle est de nouveau effective depuis septembre 2023. En deux ans de fonctionnement, le ministère de la Transition écologique a enregistré 588 déclarations. « Nous avons mené des opérations de restauration en 2006, 2013 et 2019. Aujourd'hui, nous en traitons trois par an », observe Hervé Cardinal, au SIAVB.

Renaturation des rivières : la nouvelle rubrique des projets soumis à déclaration est publiée

Autre facteur d'accélération : les financements. Les agences de l'eau peuvent aider ces opérations à hauteur de 80 %. A Cagnes-sur-Mer, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a assumé les études préalables à la constitution du schéma directeur de la Cagne ainsi que la participation citoyenne. Le projet en centre-ville de restauration de ce cours d'eau, qui s'élève à 2,9 millions d'euros HT, a été financé à 70 % par le fonds européen Feder et la région Paca.

La ville de Poitiers, le Grand Poitiers et le syndicat de la rivière ont, eux, bénéficié d'un financement de 50 % des études pour la restauration de la Boivre par le fonds vert, qui a apporté 368 000 euros. Bastien Bernela estime que, « au-delà de l'apport de ces fonds, ce dispositif a rendu possible l'intégration des espaces de coordination entre les parties prenantes du projet, à savoir les collectivités, le syndicat de rivière et l'Etat. Cela permet de travailler ensemble, chacun avec ses leviers. En 2024, nous allons ainsi piloter collectivement les études ».

La Fabrique de la Cité

DOCUMENT 3

D'une rive à l'autre,
les villes moyennes aménagent leurs cours d'eau *(extrait)*

Alphonse Coulot

Juillet 2023

(...)

III. Accueillir les différents usages et prévenir les conflits de gestion

Plusieurs acteurs et usages sur un même objet

Comme tout espace devenu public, un cours d'eau ne peut accueillir tous les usages sans tension. Ainsi la baignade ne peut se faire dans un fleuve destiné au transport de marchandises ou une rivière renaturée et protégée, sans soulever des questions de sécurité ou d'accès. La réponse la plus fréquente est alors de spécialiser les espaces et délimiter précisément les activités. Ainsi, les zones logistiques ou industrielles sont-elles localisées en entrée ou sortie de ville, en amont ou en aval des cours d'eau tandis que le cœur de ville se dédie plutôt aux aménagements de renaturation ou d'agrément. Selon Yves-Laurent Sapoval, *« il est cependant regrettable que cette spécialisation considère le cours d'eau comme un tracé scindé, de portion en portion. L'aménagement du cours d'eau doit prendre en compte sa continuité. »*
Il convient donc d'intégrer l'amont et l'aval dans chaque réflexion d'aménagement. Par exemple, la qualité de l'eau en ville et le succès de la renaturation d'une portion d'un cours d'eau dépendront des activités en amont du cours d'eau (industrie, transport...). C'est le fondement de la stratégie de la rénovation de la Bièvre, en Île-de-France, qui parcourt de nombreux territoires d'activité économique où les tensions d'usages sont fortes.

La commission européenne veut libérer 25 000 kilomètres de rivière

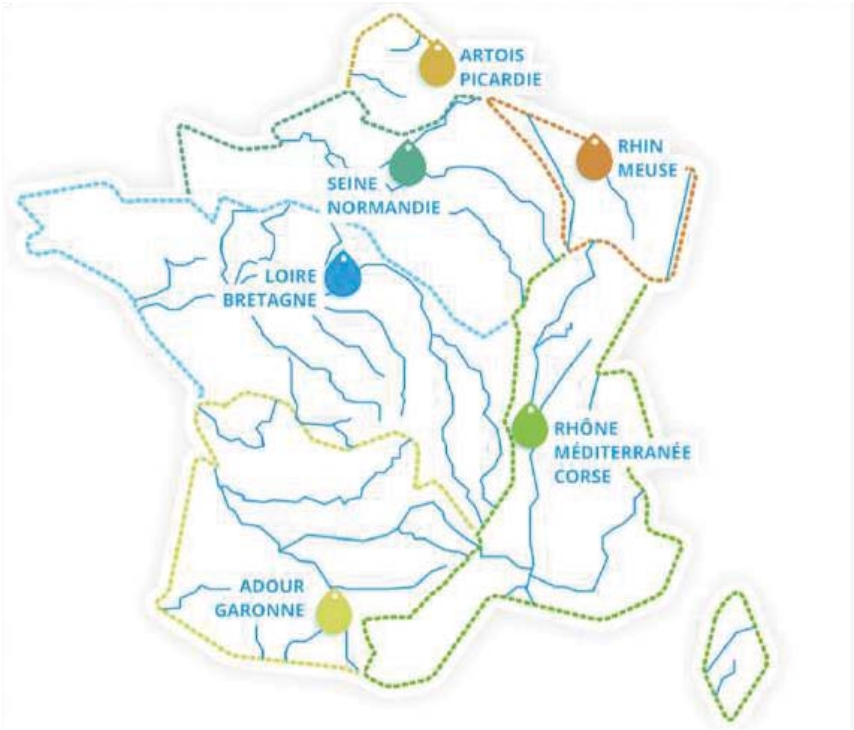
En décembre 2021, la Commission européenne a adopté et publié un plan écologique afin de restaurer de nombreuses rivières (urbaines ou non): le "Biodiversity Strategy 2030 Barrier Removal for River Restoration". Sans pour autant préciser quel projet serait retenu dans quel pays, la Commission entend, par ce document, soutenir la restauration écologique de plusieurs rivières et supprimer tout obstacle à leur écoulement. Ainsi, le document propose plusieurs méthodes et recommandations concernant la faune et la flore des cours d'eau. Enfin, ce document recense aussi les programmes de financements ouverts à de telles restaurations, comme le fonds FEDER ou le programme LIFE (dédié au soutien de projets innovants, privés ou publics, dans les domaines de l'environnement et du climat). Reste que ce plan ne concerne pas précisément les rivières urbaines et semble les considérer comme des objets ruraux.

Les conflits d'usages inhérents aux projets de rénovation des cours d'eau sont classiques et rejoignent les réflexions que soulève tout aménagement d'espace public. En revanche, puisqu'ils possèdent un amont et un aval et que tous deux s'influencent, le véritable enjeu réside dans la bonne gestion des intérêts manifestes pour le cours d'eau et le respect de la continuité.

Les enjeux de gestion varient d'un contexte à l'autre, mais il est possible d'observer plusieurs principes généraux.

De l'État aux élus locaux, l'action sur l'eau suit une hiérarchie de compétences et de décisions :

Quel acteur ?	Quelle échelle ?	Quel rôle ?
L'État	Nationale, en lien avec les territoires des agences de l'eau.	Produit des normes qui encadrent les activités liées à l'eau, et définit les priorités des territoires.
Les Agences de l'eau	Les bassins hydrologiques des principaux cours d'eau	Créés en 1964, ces établissements publics d'État accompagnent les collectivités, les industriels, agriculteurs et associations de protection de la nature dans le financement de leurs projets. Elles sont investies de plusieurs missions, dont la gestion des ressources en eau et de la pollution, l'adaptation au changement climatique et l'accommodation des usages et besoins. La France compte six agences de l'eau, établies sur des territoires de grande taille, suivant les principaux bassins hydrographiques (cf. carte ci-dessous). À l'échelle de chaque bassin, un Schéma Directeur d'aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) fixe les objectifs.
Les Régions	Territoire régional	Animent la politique de l'eau et détiennent certains ouvrages importants (barrages, lacs).
Les Départements	Territoire du département	Gèrent des ouvrages plus locaux et certains financements en collaboration avec la Région et les agences de l'eau.
Bloc communal - EPCI	Territoire de l'EPCI	Le bloc communal a d'abord été chargé des questions d'eau potable et d'assainissement. Ensuite, la gestion des cours d'eau sur leur territoire leur a vite été confiée (au sein notamment de la GEMAPI, ou en accompagnant un syndicat de rivière par exemple).



Source : lesagencesdeleau.fr

Les montages conçus pour l'action sur un cours d'eau urbain sont souvent complexes, d'autant plus que le cours d'eau ne suit pas toujours les découpages territoriaux et politiques. Une rivière urbaine sera par exemple influencée par les politiques agricoles qui concernent son amont. La coopération entre acteurs et compétences est donc primordiale.

Depuis les années 2010, la tendance s'accélère et aujourd'hui plusieurs usages sont en compétition. La tendance générale au renouveau des villes moyennes[11], valorisant notamment leur cadre de vie, participe aux rénovations urbaines dont le cours d'eau est bien souvent le point fort. Il serait trop simple d'affirmer que le cours d'eau est simplement un lieu agréable qu'il convient de « rendre » aux habitants. Ces projets résultent de choix politiques volontaristes qui inscrivent la ville en rupture ou en continuité avec son histoire et sa formation.

11. La Fabrique de la Cité : « Saint Dizier, révéler le potentiel des villes moyennes », disponible ici : https://www.lafabriquedelacite.com/publications/saint-dizier-reveler-villes-moyennes/

Redécouverte, reconquête… quelle différence ?

Les deux mots sont très souvent utilisés pour désigner le réaménagement d'un fleuve ou d'une rivière en ville. Pourtant, ils ne se valent pas tout à fait : la reconquête d'un cours d'eau exprime la lutte contre un usage envahissant, dénaturant les lieux (souvent l'industrie en déprise), affirmant dès lors un refus de ces usages en ville, tandis que la redécouverte d'un cours d'eau rappelle davantage l'imaginaire naturel, le cours d'eau enfoui que l'on ouvre. La portée symbolique n'est pas la même. Enfin, les termes « rendre le cours d'eau aux habitants », souvent utilisés dans la justification des projets, viennent parfois heurter la continuité historique d'un cours d'eau urbain, qui n'a peut-être jamais été « aux habitants » (comme dans de nombreuses villes industrielles). On peut distinguer plusieurs formes de rénovation de cours d'eau urbain :

- Aménagements sur les voies de circulation en rive des cours d'eau, souvent onéreux ;
- Rénovation des installations portuaires, ou leur transformation (friches, parcs, bassins…) ;
- Requalification de quartiers industriels entiers, où le cours d'eau est « ceinturé d'usines » ;
- Aménagement de canaux et petites rivières pour l'agrément en centre-ville.

L'ASTEE[1] retient plusieurs impacts pour ces aménagements :

- Volet environnemental : développement de la biodiversité, adaptation au changement climatique ou éducation et sensibilisation à l'environnement.
- Volet social : amélioration du paysage et du cadre de vie, restructuration d'un quartier, dynamique socioculturelle, développement des cheminements doux.
- Volet économique : réduction du risque d'inondation, développement de l'attractivité des villes et de l'activité touristique.

1. La réhabilitation des petites rivières urbaines : retours d'expériences sur des projets multi-bénéfices, 2020.

Il est encore peu fréquent que ces aménagements soient confondus sur la même portion. Ainsi, Catherine Rapp, adjointe au maire de Mulhouse, dont les rivières ont longtemps été très propices au développement de l'industrie textile, regrette aujourd'hui que l'urbanisation des années 60-70 ait trop canalisé et recouvert les cours d'eau[12]. Ainsi le cours d'eau Steinbaechlein est-il ressorti de terre en 2020, et pas moins de huit interventions sur trois cours d'eau sont prévues, pour un budget de 32 millions d'euros. Il n'est plus question de conserver une quelconque infrastructure industrielle. Le but est affiché, parmi tous les usages possibles : *« faire de Mulhouse une ville nature ».* Pierre Meffre, directeur de la valorisation portuaire à la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), confirme cette tendance à l'aménagement en portions. Les projets de renaturation sur le Rhône se concentrent surtout dans les zones périurbaines, où les portions aménagées ne dépassent pas 2 kilomètres. Et en centre-ville encore, à Vienne par exemple, au sud de Lyon, où la CNR a pu être associée au réaménagement des berges le long du fleuve, les travaux ne dépassaient pas quelques centaines de mètres. Attention cependant, comme le souligne P. Meffre, à ne pas croire que l'aménagement de ces petites portions n'a pas d'impact, au contraire. En effet, cet aménagement a un impact positif et les portions renouvelées gagneraient à être plus grandes, au nom de la continuité écologique, ou des autres usages (logistique, transport touristique, etc.).

12. Le Moniteur, juillet 2022.

(…)

DOCUMENT 4

(...)

5. Les points de vigilance à garder en tête pour mieux réhabiliter les petites rivières urbaines

En conclusion de ce fascicule, nous proposons de mettre en lumière un certain nombre de points de vigilance afin de mieux gérer, réhabiliter, restaurer les petites rivières urbaines. Ces points de vigilance ne sont ni exhaustifs, ni prescriptifs, ni même nouveaux pour beaucoup d'entre eux. Mais il nous semble important de proposer un point d'ensemble à l'issue de cette première expérience de recherche. Cette synthèse est mise à disposition du plus grand nombre en espérant qu'elle puisse aider les différents acteurs de la gestion des rivières urbaines. Les encarts suivants doivent être envisagés comme des résumés des conclusions issues de notre travail sur les petites rivières urbaines. Le point qui nous semble crucial est le passage d'un diagnostic thématique vers des diagnostics socio-environnementaux intégrés (Encadré 1) mais nous rappelons également ici les points de vigilance par grande thématiques (Encadrés 2 à 5) qui se complètent voire se croisent fréquemment.

Encadré 1.

Construire des approches intégrées

- Parce qu'elle prend place dans des contextes très urbanisés et que leur dynamique est tributaire de processus qui se développe en grande partie à l'échelle locale, la réhabilitation des petites rivières urbaines est un enjeu et une opportunité socio-environnemental.
- Les diagnostics dans le cadre des études réglementaires sont très souvent thématiques. La rivière urbaine est découpée en différentes dimensions (hydrologie, hydrogéomorphologie, qualité de l'eau, milieux aquatiques, milieux rivulaires, dimension sociale).
- Cela explique que la culture de la rivière chez les experts est souvent incomplète et morcelée. Cela peut poser problème dans l'interprétation des altérations (effets de longue ou de courte durée) ou des facteurs de pression (surestimation ou sous-estimation des enjeux liés à la fréquentation du milieu et à ses modalités) et donc dans la manière d'y remédier durablement.
- Dès le diagnostic, les différentes dimensions doivent être combinées afin d'aider les gestionnaires et les politiques en charge d'organiser les arbitrages à partir de l'expertise à embrasser la totalité des enjeux.
- Ce diagnostic doit intégrer l'état des connaissances et des représentations que les riverains ont de leur rivière afin de proposer des médiations scientifiques qui partent de la réalité des territoires et de leurs habitants.
- L'acceptabilité des mesures de gestion et des projets de restauration est un enjeu majeur du fait de la densité de la population riveraine. Cet aspect doit être pris en charge dès le début du projet sans attendre la phase de consultation ou de concertation.
- La prise en compte des populations riveraines ne peut se faire dans de bonnes conditions que si elles sont informées et ont développé des capacités cognitives sur le fonctionnement de la rivière et ces enjeux. Au-delà des projets ponctuels, il est donc nécessaire de développer la culture de la rivière à moyen et long-terme en intégrant les aspects écologiques et la découverte du monde vivant dans et autour de la rivière.
- Le développement d'une culture de la rivière nécessite de créer les conditions d'un partage de connaissance. Ce partage de connaissance doit être réalisé entre les experts pour que les scénarii intègrent la totalité des dimensions et auprès des riverains afin qu'ils comprennent les ressorts des décisions prises.

Encadré 2.

Tenir compte de la singularité du fonctionnement hydrogéomorphologique

- La signature urbaine se traduit par une incision et un élargissement des lits et une raréfaction de la charge alluviale et une uniformisation des formes fluviales.
- Cette singularité est présente sur l'ensemble du linéaire mais n'est pas homogène et le degré d'altération varie.
- Certains secteurs sont donc relativement préservés et, même si le lit y est surcalibré, la diversité des formes reste intéressante.
- Ces tronçons en meilleur état hydrogéomorphologique sont des secteurs qui devraient être préservés ou restaurés en priorité. Ils peuvent également servir de référence locale dans les projets de restauration à condition de s'assurer de la similitude des conditions entre le tronçon de référence et le tronçon restauré.
- La restauration des formes est par ailleurs vaine si aucun travail n'est fait sur les entrées liquides dans le bassin. La restauration du cours d'eau doit donc s'accompagner d'une politique massive de désimperméabilisation des sols à l'échelle du bassin.
- La restauration des lits ne sera véritablement possible qu'en restaurant le bon fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau. Ceci passe notamment par une reconnexion du lit avec sa plaine alluviale pour avoir accès à la charge alluviale grossière présente dans les berges et diversifier les faciès d'écoulement. Cette reconnexion latérale vise aussi le respect des fonctions des plaines d'inondation comme zone normale d'expansion des crues et d'hébergement d'une biodiversité spécifique.
- Ceci implique de penser différemment les opérations de restauration et de mieux prendre en compte les spécificités des altérations propres à ces petites rivières urbaines.
- Il est préférable de travailler avec la rivière même quand elle est de faible énergie et donc de proposer des solutions de restauration douce dès que cela est possible. Cela implique de faire un suivi de ces restaurations et de se départir de l'idée qu'une restauration hydro-écologique d'un cours d'eau puisse être définitive en milieu urbain et ne pas être accompagnée d'une gestion des milieux.

Encadré 3.

Améliorer la biodiversité des cours d'eau en ville

- La signature urbaine se traduit aussi par une dégradation de la qualité de l'eau, et en particulier de la teneur en oxygène dissous et en nutriments : c'est un facteur limitant pour la biodiversité aquatique. Il faut donc continuer de mettre en œuvre des meilleures mesures de traitement et de collecte des rejets pour améliorer cette qualité. Cependant, restaurer la dynamique hydromorphologique contribue à améliorer la qualité de l'eau en restaurant les processus aux interfaces nappe/rivière et rivière/plaine alluviale.
- L'ancienneté des usages des sols dans le bassin versant a un effet sur la richesse et la diversité des peuplements actuels. S'il faut prioriser des actions de restauration écologique, il vaut mieux privilégier celles qui auraient peut-être plus de probabilité de réussite dans des cours d'eau qui étaient moins artificialisés auparavant.
- Du fait de l'hétérogénéité environnementale et des gradients d'urbanisation mis en évidence dans les cours d'eau, il faut réfléchir à des solutions adaptées pour améliorer/restaurer l'état écologique et ne pas se contenter de solutions prêt-à-porter qui sont censées convenir à toutes les situations. Il faut ainsi éviter le paysagisme (*blandscaping*) qui privilégie l'aspect paysager à la fonctionnalité écologique.
- Les cours d'eau localisés dans les espaces sur le front d'urbanisation au pourtour des grandes agglomérations comme en Île-de- France sont à risque. Ces cours d'eau dégradés par le contexte agricole intensif vont subir un cumul de pressions avec la progression de l'étalement urbain. Il faut sans doute réussir à préserver/réhabiliter les cours d'eau dans ces zones en voie d'urbanisation pour empêcher l'effet néfaste de ce cumul de pressions.
- Il faut sensibiliser les populations locales aux notions d'espèces exotiques et invasives et expliquer le rôle des interactions entre les milieux et la biodiversité.

Encadré 4.
Intégrer la trajectoire historique

- Intégrer la trajectoire historique des petites rivières urbaines dans la gestion contemporaine est cruciale à la fois pour des raisons écologiques et sociales.
- La mise en place d'un processus durable de réhabilitation ne peut se faire qu'en référence au milieu existant et à sa biodiversité prise en compte de manière dynamique. La faune et la végétation aquatique possèdent la mémoire de leur trajectoire sur plusieurs décennies alors que les formes des rivières se placent, elles, dans des trajectoires pluriséculaires à millénaires.
- L'étude de la trajectoire rappelle la précarité et l'instabilité des conditions du développement des petites rivières urbaines. Elle doit rappeler aux gestionnaires et aux riverains l'impermanence des facteurs de pression qu'ils soient d'origine climatique (réchauffement, multiplication des assecs et des crues brutales) ou anthropique (changement des besoins sociétaux, modification des modèles d'urbanisation, etc.).
- Le passé ne peut pas servir de référence à un projet de restauration en ce sens que le passé ne peut être retrouvé du point de vue des conditions d'évolution des cours d'eau urbain.
- En revanche se priver du passé comme source d'inspiration, c'est déconnecter la gestion de la rivière de sa trajectoire et du territoire dans lequel elle s'inscrit. C'est envisager une gestion/restauration hors sol qui perd le sens des lieux.
- Prendre en charge la trajectoire c'est aussi un bon moyen d'appréhender la question des enjeux patrimoniaux dès la mise en place du projet de restauration en n'opposant pas préservation du patrimoine et projet écologique mais en tentant de les concilier.
- Prendre en charge la trajectoire, c'est aussi une manière de lutter contre l'amnésie environnementale de populations urbaines fréquemment renouvelées (mémoire des crues par exemple) et de valoriser les savoirs vernaculaires pour les riverains de longue durée.
- Raconter l'histoire d'un cours d'eau n'est pas passéiste mais c'est un bon moyen pour sensibiliser les populations riveraines à la nature changeante des milieux et aux poids de nos aménagements sur leur état actuel et donc un moyen de les intéresser à des trajectoires de restauration écologique.

Encadré 5.
Sortir du chenal pour intégrer des enjeux sociaux et paysagers

- Parce qu'elle prend place dans des contextes très urbanisés, la réhabilitation des petites rivières urbaines ne peut se faire sans une considération véritable des dimensions sociales.
- Les petites rivières urbaines souffrent d'un déficit d'attention du fait de leur invisibilité voire totale disparition : un des premiers enjeux est de révéler la présence de ce réseau régulièrement négligé ou confondu avec des fossés voire des égouts.
- Il est nécessaire de dépasser la dichotomie entre des objectifs sociaux d'un côté et des objectifs naturalistes d'un autre côté : ces derniers ne doivent pas être pensés en opposition mais bien plutôt en relation les uns avec les autres.
- Pour envisager l'épaisseur des cours d'eau, c'est-à-dire la multiplicité des usages, représentations, imaginaires et attentes qui s'y rapportent, il est nécessaire de sortir du chenal afin d'inclure les berges et le fond de vallée appropriés et fréquentés par les populations riveraines.
- La description fine et systématique des formes matérielles de la rivière et de ses abords permet d'appréhender les relations potentielles, pratiques et représentationnelles, que les habitants nouent avec elle : elle permet de définir la connectivité hydrosociale des petites rivières urbaines.
- Malgré leur statut de rivière non domaniale renvoyant au caractère privé de leurs berges, les petites rivières urbaines doivent plutôt être envisagées comme une mosaïque de tronçons privés et publics offrant une part non négligeable de tronçons accessibles et / ou visibles. La réhabilitation écologique des petites rivières consiste alors à modifier des espaces publics, voire à en créer de nouveaux, rendant indispensable la considération des habitants.
- Malgré leurs petites dimensions, la pratique et la connaissance des petites rivières urbaines sont extrêmement morcelées : la plupart des riverains ont une vision partielle de la rivière restreinte à la proximité immédiate de leur lieu de résidence. La rivière est ainsi rarement reconnue comme un commun.
- L'absence quasi systématique de collectif identifié dédié à la rivière tel qu'une association ou un ensemble de riverains ou d'usagers oblige à mener un travail d'inventaire des acteurs susceptibles d'être concernés et/ou intéressés par celle-ci et son devenir.

AMÉNAGEMENT

Quand les rivières reviennent en ville

Sylvie Luneau | A la une | actus experts technique | Dossiers du Club Techni.Cités | Publié le 05/07/2021

Durant la seconde moitié du XXe siècle, de nombreuses villes de France ont canalisé leurs petites rivières. Elles les ont même souvent enterrées sous la voirie, puis incorporées aux réseaux d'assainissement. Outre une perte de biodiversité conséquente, le bétonnage de ces cours d'eau a engendré de multiples problèmes d'inondation. Ces phénomènes tendent à être accentués par le changement climatique. Depuis quelques années, de nombreuses petites rivières urbaines ont été réhabilitées. Pour le plus grand plaisir des habitants… et des poissons !



Une dynamique impulsée par la loi

Selon l'Astee, qui a publié une étude sur ce sujet en 2019, l'artificialisation des petites rivières « ne concerne pas une région géographique particulière, mais est commune à toutes les zones urbanisées ». La taille des « petites rivières » n'est pas précisément définie, mais se comprend en comparaison avec les grands cours d'eau, fleuves et voies navigables. Les petites rivières urbaines, moins visibles, sont plus facilement oubliées. Pourtant, elles méritent autant d'attention, et même peut-être plus encore, que les rivières en zones rurales.

Depuis quelques années, et notamment avec la montée en puissance de la compétence Gemapi, de nombreuses petites rivières urbaines ont été réhabilitées, remises à ciel ouvert ou sorties de leurs canaux de béton, leurs berges ont été réaménagées et végétalisées. L'atteinte d'un bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques est en effet inscrite dans de nombreux textes, tant au niveau européen (directive-cadre européenne sur l'eau de 2000) qu'au niveau national (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016). « La dynamique impulsée par la DCE [1] a porté à s'intéresser davantage à l'hydromorphologie des cours d'eau. Les choses bougent vraiment depuis 2008 avec la mise en place de leviers financiers et l'organisation des territoires sur la maîtrise d'ouvrage collective. En milieu urbain, les pressions anthropiques [2] sont très fortes, le nombre d'acteurs et les enjeux sont souvent plus importants. La mise en œuvre est donc d'autant plus complexe et les projets sont plus coûteux. Mais les bénéfices sont aussi supérieurs, car les résultats sont plus visibles du public », explique Josée Péress, chargée de mission cours d'eau à l'Office français de la biodiversité (OFB). L'OFB promeut dans ce cadre la mise en œuvre de mesures naturelles de rétention d'eau (MNRE) qui vise à restaurer les propriétés naturelles des écosystèmes pour ralentir le ruissellement et augmenter l'infiltration de l'eau.

Depuis quelques années, et notamment avec la montée en puissance de la compétence Gemapi, de nombreuses petites rivières urbaines ont été réhabilitées, remises à ciel ouvert ou sorties de leurs canaux de béton, leurs berges ont été réaménagées et végétalisées. L'atteinte d'un bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques est en effet inscrite dans de nombreux textes, tant au niveau européen (directive-cadre européenne sur l'eau de 2000) qu'au niveau national (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016). « La dynamique impulsée par la DCE [1] a porté à s'intéresser davantage à l'hydromorphologie des cours d'eau. Les choses bougent vraiment depuis 2008 avec la mise en place de leviers financiers et l'organisation des territoires sur la maîtrise d'ouvrage collective. En milieu urbain, les pressions anthropiques [2] sont très fortes, le nombre d'acteurs et les enjeux sont souvent plus importants. La mise en œuvre est donc d'autant plus complexe et les projets sont plus coûteux. Mais les bénéfices sont aussi supérieurs, car les résultats sont plus visibles du public », explique Josée Péress, chargée de mission cours d'eau à l'Office français de la biodiversité (OFB). L'OFB promeut dans ce cadre la mise en œuvre de mesures naturelles de rétention d'eau (MNRE) qui vise à restaurer les propriétés naturelles des écosystèmes pour ralentir le ruissellement et augmenter l'infiltration de l'eau.

De la lutte contre les inondations à la restauration écologique

L'entrée en matière la plus fréquente pour réhabiliter les petites rivières urbaines est la lutte contre les inondations. C'est d'autant plus vrai, qu'étant donné les délais de réalisation, les projets qui sortent aujourd'hui ont été conçus il y a une bonne dizaine d'années. « Ce sont déjà des projets d'ancienne génération », commente Stéphane Guérin, directeur du syndicat d'aménagement et de gestion de l'Yzeron (SAGYRC). Ce syndicat a été créé spécifiquement en 2001 pour réduire les risques d'inondation liés à l'Yzeron, petit affluent du Rhône au sud-ouest de Lyon. Ce cours d'eau torrentiel dévale sur 25 km pour arriver dans la très urbanisée périphérie lyonnaise. « La période entre 1955 et le début des années 1980 a connu très peu d'inondations. Mais l'urbanisation folle a totalement artificialisé ce cours d'eau. Ainsi à Oullins, l'Yzeron était entièrement canalisé, le lit et les berges étaient bétonnés sur 1,5 km. À partir des années 1980, les crues de l'Yzeron ont provoqué des inondations, notamment la crue trentennale de 2003. À Oullins, près de 2 000 personnes étaient exposées au risque inondation. Pour y remédier, le projet a consisté à supprimer le lit de béton pour redonner plus de place à la rivière et restaurer ses fonctions naturelles (hydromorphologie [3] et ripisylve). Les travaux ont eu lieu de 2013 à 2015 pour un coût total de 8,22 millions d'euros. Ils font partie d'un contrat de rivière plus global signé en 2002 qui inclut quatre autres communes situées en remontant l'Yzeron sur 4 km. Les mêmes types de travaux sont en cours sur ces communes.



Côté hydraulique, le fonctionnement du cours d'eau est prévu pour répondre à une crue trentennale (95 m3/s). Pour cela, le lit de la rivière a été doublé. « Il a été élargi au maximum, grâce à des acquisitions foncières sur la voirie (anciens parkings) et au déplacement des réseaux, mais il n'était pas possible de reprendre les ponts », explique le directeur. Des murs de 2,5 m en béton ou palplanche ont aussi été construits pour protéger les riverains. L'aménagement a montré son efficacité lors de la crue vingtennale (65 m3/s) de novembre 2016.

Côté écologique, il est en revanche impossible de tirer des conclusions car la rivière connait des assecs sévères de six mois pour la cinquième année consécutive. « En revanche, malgré ces assecs, l'aménagement permet de créer un îlot de fraîcheur, car les sédiments restent très humides. Ainsi en pleine canicule, lorsque l'on se promène près de la rivière, on constate un réel écart de température, même si cet aspect climat n'avait pas été pris en compte au début du projet », remarque le directeur. L'opération a également amélioré le cadre de vie des habitants. Un sentier rustique de promenade a été implanté auprès du cours d'eau. « La fréquentation du quartier s'est accrue, surtout pendant le confinement. On ne s'attendait pas à ce succès », poursuit le directeur.

Si les motivations premières sont souvent la lutte contre les inondations, les enjeux écologiques, climatiques, la trame verte et bleue et le cadre de vie sont désormais indissociables des projets. C'est le cas notamment de l'opération de réouverture du Petit-Rosne à Sarcelles-Village (Val-d'Oise), conduite par le syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique (SIAH) des vallées du Croult et du Petit-Rosne. Si la motivation première était de favoriser le retour de la rivière dans son lit en cas de crue, la restauration de l'écosystème était aussi au cœur du projet. La réouverture de la rivière par la création d'un nouveau lit mineur avec des berges végétalisées et un reméandrage a concerné 165 m de linéaire en 2014. Le cours d'eau a été élargi pour passer de 3,40 m à 12 m (côte maximale). « La rivière a été enterrée pendant des décennies. L'opération a permis de montrer qu'il existe une rivière à Sarcelles en plein centre-ville et qu'elle peut améliorer le cadre de vie des habitants. De parking, le secteur est devenu un lieu de promenade », explique Éric Chanal, directeur général du SIAH. Les habitants se sont réapproprié immédiatement les bords du cours d'eau, avec notamment la mise en place de jardins pédagogiques. Très rapidement également, les premières espèces aquatiques (macro-invertébrés, épinoches, etc.) ont fait leur retour.
L'opération a suscité l'envie de répliquer ce type de projets sur les communes avoisinantes. Ainsi à Gonesse (Val-d'Oise) une zone d'expansion de crue de 2 ha ainsi qu'un lit naturel de 800 m ont été créés en 2019. Le lit de la rivière, le Croult, avait été bétonné et lors des crues, les lotissements mitoyens avaient été inondés. Un suivi scientifique a été mis en place avec l'agence régionale de la biodiversité (ARB) d'Ile-de-France. « Nous emmenons les élus sur ces sites, ce qui permet de les convaincre de lancer de nouvelles opérations similaires », expose Éric Chanal.

Améliorer le cadre de vie et offrir des îlots de fraîcheur

La réhabilitation des petites rivières urbaines participe à la réduction des îlots de chaleur, phénomène qui s'intensifie avec les canicules et le changement climatique. La présence de végétation et de surface en eau permet de réduire la température par évapotranspiration des plantes et évaporation de l'eau. En outre, le développement de la végétation augmente les capacités de stockage du carbone dans les écosystèmes, ce qui est également un facteur d'atténuation du changement climatique.
Ainsi les études menées à Marseille, autour du projet de réhabilitation du ruisseau des Aygalades, un petit fleuve côtier qui prend sa source au Nord de la ville, ont montré une réduction de température de l'ordre de -3 à -6 °C par rapport à la situation actuelle. Ce projet de création d'un parc végétalisé autour de ce ruisseau s'inscrit dans un vaste projet de rénovation de 170 ha de friches industrielles (démolition, dépollution), nommé Euroméditerrannée.

La première partie, qui consiste à restaurer sur 215 m cette rivière canalisée et bétonnée, se déroule sur 2021-2023. La création de ce parc n'est que le début du futur parc des Aygalades, une longue coulée verte d'environ 20 hectares qui traversera la ville. Rayé du paysage au siècle dernier lors de l'urbanisation des quartiers nord de Marseille, ce ruisseau constituera bientôt l'épine dorsale verte et bleue de la ville. « C'est un gros projet lancé en 1995 qui se situe en partie sur une zone ferroviaire située en zone humide [4], qui comprend des industries lourdes, déplacées en périphérie. Les rues ont été redessinées pour accompagner les eaux pluviales vers le ruisseau et le futur parc, qui servira aussi de bassin d'orage. À terme, en 2026, la rivière sera remise à ciel ouvert sur l'ensemble du parc », explique Anita Leroux, directrice de projets à l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée (Epaem). Outre les bénéfices pour le cadre de vie liés au côté « poumon vert » et espace de détente, le projet est vu comme un véritable outil de régulation à la fois hydraulique et thermique. Au total, son coût s'élève à 38,5 millions d'euros.



Dans les villes denses, il devient difficile de trouver des espaces publics de nature, alors que la population exprime de plus en plus son désir d'un tel cadre de vie. La restauration des petites rivières urbaines peut répondre à ces attentes. C'est le cas de la réhabilitation du Furet, menée de 2009 à 2012, à Saint-Étienne (Loire). La commune a valorisé ces travaux menés par la métropole en créant des passerelles et cheminements, en installant du mobilier urbain et en créant des espaces de jeux. En quelques années, le site est passé du statut de site industriel à un lieu agréable fréquenté par les habitants du quartier.

Le projet a consisté à découvrir la rivière sur plus de 300 mètres. Après d'importants travaux de démolition et de dépollution de sols d'anciennes friches industrielles, la rivière a été reméandrée et une ripisylve plantée. « Nos rivières sont en fait des torrents qui descendent des montagnes. Dès le XIXe siècle, elles ont été fortement utilisées pour l'industrie et souvent recouvertes pour urbaniser. Aujourd'hui, cela correspond à un linéaire d'environ 35 km. Lors de fortes pluies, les rivières peuvent gonfler d'un facteur de 1 à 100 et provoquer des inondations importantes », explique François Delorme, responsable du service rivières et gestion des crues à la métropole de Saint-Étienne.

L'efficacité hydraulique de cet aménagement contre les inondations a été testée lors de la crue de novembre 2016, qui n'a pas engendré de débordements.

« Lors des enquêtes après travaux, les habitants nous remercient d'avoir mis en valeur leur quartier. Suite à la première découverte de la rivière l'Ondaine, que nous avons faite en 2010 sur environ 500 m, nous avons vu revenir des truites, des insectes, des chauves-souris et des oiseaux au bout de six mois », se réjouit François Delorme.

Saisir l'opportunité du renouvellement urbain

La construction d'écoquartiers, les projets de renouvellement urbain, les requalifications de zones d'aménagement concerté (ZAC), sont autant de chances à saisir pour repositionner la ressource en eau au cœur du cadre de vie. Ces restructurations représentent une occasion sans pareil de remettre à ciel ouvert les rivières enterrées, mais aussi de désimperméabiliser les sols, de réintroduire une biodiversité floristique et faunistique, etc. Côté habitants, cette politique permet de développer un rapport positif à l'eau pour la populationriveraine tout en réaffirmant la culture du risque et la sécurité des biens et des personnes.

La construction de l'écoquartier Luciline au centre-ville de Rouen a ainsi présenté l'opportunité de remettre à l'air libre la Luciline, affluent de la Seine. Les travaux ont débuté en 2012 et les premières livraisons de logements (1 000 sont prévus) ont eu lieu en 2015. Le projet se déroule jusqu'à 2031. L'objectif était de remettre l'eau au centre de la cité en rouvrant la rivière sur 360 m et en créant des noues [5] de drainage des eaux pluviales. « Le projet se situe à l'emplacement d'une friche industrialo-portuaire de 9 ha qui ne comptait qu'une vingtaine de logements. Côté hydraulique, la Luciline est en fait une source. Une partie reste canalisée et va directement en Seine, l'autre partie est récupérée par pompage et réinjectée à l'air libre dans une noue (capacité de 900 m3), qui récupère également les eaux pluviales. Cette zone subit l'influence des marées. En cas d'orage, le stockage des eaux pluviales dans la noue doit être suffisamment dimensionné, car si la marée est haute, il est impossible d'évacuer ces eaux », explique Anne-Sophie Huet, responsable du projet Luciline à la métropole de Rouen. Les principales motivations de ce choix sont de contribuer à lutter contre les îlots de chaleur, de développer la biodiversité et d'améliorer le paysage. L'eau s'est imposée comme un moyen fédérateur pour créer du lien social et constituer la nouvelle identité du quartier.

Cependant, d'un point de vue écologique, l'écosystème constitué, totalement artificiel, est assez fragile. Ainsi, la partie remise à l'air libre a connu plusieurs périodes d'eutrophisation en période estivale. Ce qui a généré des coûts d'exploitation, dus au ramassage des algues. « De 2015 à 2017, nous avons été confrontés à des phénomènes de déséquilibres, de bloom algaux et de mauvaises odeurs. On a dû procéder à des réglages de débit pour résoudre ce problème. Le milieu aquatique a mis deux ans à se stabiliser. On ne peut pas créer un écosystème, on peut juste créer les conditions favorables à son développement. Tout est une question d'équilibre. Ainsi au départ, les moustiques se sont développés. Aujourd'hui, les amphibiens permettent de réguler naturellement cette espèce. Du coup, les habitants commencent à mieux apprécier le site », poursuit la responsable du projet.

Courant 2017, la ville de Rouen, en partenariat avec le Cerema [6], a réalisé une évaluation à mi-parcours du quartier Luciline pour réorienter la conception de la suite du projet. Il en est ressorti que la seconde tranche des travaux prendra mieux en compte le problème d'eutrophisation et les enjeux de biodiversité en créant de plus grandes zones de contact eau/végétation et en choisissant des espèces végétales plus locales et plus favorables à l'installation d'une faune endémique. « Nous travaillons avec des paysagistes pour trouver une palette végétale qui réponde mieux à ces objectifs », assure Anne-Sophie Huet.

Autre enseignement du point de vue des usages : le retour d'expérience a fait ressortir un manque de zones ludiques. « L'accès à l'eau en milieu urbain dense pose toujours des questions de responsabilité (noyade) pour les collectivités. À l'époque de la conception, en 2010, le choix avait été fait de planter les bordures assez densément pour ne pas inciter à y aller. Mais on ne le refera pas pour les phases ultérieures. Jusqu'à présent, la gestion de l'eau était vue comme une contrainte, l'idée est de changer de paradigme pour la voir désormais comme une richesse », affirme Anne-Sophie Huet.

La réhabilitation des petites rivières urbaines
Retours d'expérience sur des projets multi-bénéfices (extrait)
1ère version - Janvier 2020

(...)

2. Restructuration d'un quartier

La relation étroite entre la ville et la petite rivière urbaine, même lorsque celle-ci est enterrée, doit conduire le décideur à saisir toute opportunité de remettre l'eau au centre de la vie citadine.

La construction d'écoquartiers, les projets de renouvellement urbain, les requalifications de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC), sont autant de chances à saisir pour repositionner la ressource en eau au cœur du cadre de vie.

A minima, l'eau réapparaît passivement, comme un simple vestige du passé de la cité. Au mieux, l'eau devient un nouveau moteur de l'aménagement du territoire.

La relation étroite entre la ville et la petite rivière urbaine, même lorsque celle-ci est enterrée, doit conduire le décideur à saisir toute opportunité de remettre l'eau au centre de la vie citadine.

En tout état de cause, la restructuration d'un quartier représente une occasion sans pareille pour remettre au goût du jour des thématiques souvent oubliées en même temps que les rivières urbaines étaient enterrées : désimperméabilisation des sols, réintroduction d'une biodiversité floristique et faunistique, rapport positif à l'eau pour la population riveraine.

Quel que soit l'angle retenu, le corollaire est un cadre de vie amélioré, dans une logique de sécurité des biens et des personnes qui participe fort utilement à la restauration de la culture du risque.

Le milieu humide ainsi valorisé a même vocation, dans le meilleur des cas, à véritablement structurer le nouvel espace de vie, en accompagnant par exemple les nouveaux itinéraires piétonniers, (ré)intégrant ainsi le quotidien de l'habitant du quartier et constituant du même coup de véritables passerelles « bleues » vers les quartiers connexes.

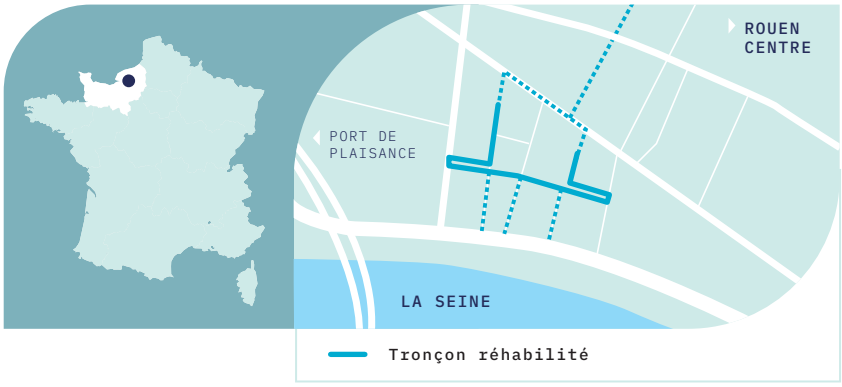
Cette présence retrouvée de « l'eau qui coule » peut également orienter certains partis pris architecturaux en poussant à l'intégration d'aménagements ou d'équipements complémentaires, en particulier dans la conception des nouveaux bâtiments : toitures terrasses, murs végétalisés, créations d'habitats (nichoirs…). L'élément eau est alors présent en trois dimensions, dans une cohérence architecturale et écologique.

La requalification d'un quartier, telle que, par exemple, l'ont abordée la Métropole de Lyon sur la Rize[22] et le ruisseau des Planches et la Métropole de Rouen sur le nouveau quartier Rouen Luciline – Rives de Seine, peut ainsi être le théâtre d'une synergie à long terme entre des politiques de la ville souvent antagonistes, mais qui peuvent se révéler complémentaires et sources de nouvelles aménités, elles-mêmes favorables à l'amélioration du lien social dans le quartier ainsi revitalisé.

22. Brun A., Caltran H., Maléfant L. et Garcias P., 2018, La rivière imaginée. Pourquoi et comment recréer la Rize à Lyon ?, Géocarrefour, URL : http://journals.openedition.org/geocarrefour/10430 (accès le 03 octobre 2019)

LE COURS D'EAU

NOM DE LA RIVIÈRE	Luciline
BASSIN HYDROGRAPHIQUE	Seine-Normandie
RÉGION	Normandie
DÉPARTEMENT	Seine-Maritime (76)
COMMUNE	Rouen
LIEU	ZAC Rouen Luciline – Rives de Seine
DÉBIT MOYEN INTERANNUEL	Environ **10 l/s** *(valeur 2018/2019)*



LA LUCILINE À ROUEN

LES CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

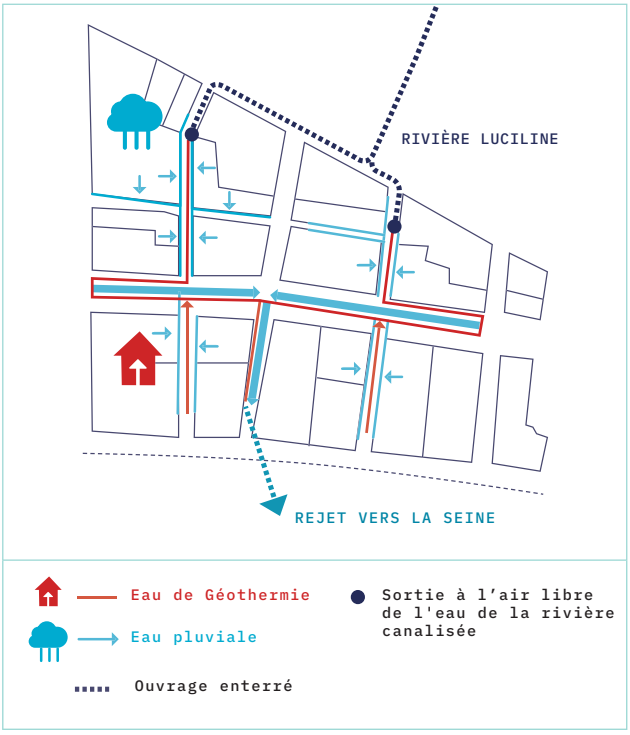
Motivation principale des travaux	• Remettre à l'air libre la rivière Luciline • Restaurer l'écosystème aquatique et terrestre • Remettre l'eau au centre de la cité
Types de travaux effectués	• Réouverture de la rivière • Création de noues de drainage des eaux pluviales de ruissellement
Linéaire de rivière concerné	360 m
Maître d'ouvrage	**Rouen Normandie Aménagement**
Coût de l'opération	4 532 116 € HT (première tranche de travaux) y compris ingénierie
Date de début des travaux	2012
Date de fin des travaux	2031 (date de fin de convention d'aménagement)

© Luciline.fr



Réseau d'eau du quartier de la Luciline

© Luciline.fr



Le mail Andrée Putman

CONTEXTUALISATION DE L'OPÉRATION

L'écoquartier Luciline est un programme initié en 2007, ayant pour objectif de recréer un nouveau quartier du centre-ville de Rouen, sur une zone de neuf hectares longtemps dédiée à l'activité industrielle et portuaire.

Ce quartier est historiquement très sensible au risque d'inondation par influence directe de la Seine, par remontée de la nappe d'accompagnement et par ruissellement.

Dans le cadre du réaménagement de la ZAC Rouen Luciline - Rives de Seine, s'est présentée l'opportunité de mettre à l'air libre la Luciline, affluent de rive droite de la Seine. En remettant l'eau au centre du projet d'écoquartier, la ville de Rouen s'inscrit dans une logique de ville durable.

LES ENJEUX

La remise à ciel ouvert d'une rivière au sein d'un écoquartier est rapidement apparue pour la commune de Rouen comme un scénario d'aménagement cohérent d'un point de vue environnemental, soutenable économiquement et de nature à constituer le socle de base d'un nouveau quartier sur un site jusqu'alors largement occupé par des activités industrielles. L'eau s'est alors imposée comme un moyen fédérateur pour créer du lien social et constituer la nouvelle identité du quartier.

Bénéficiant d'une eau de qualité satisfaisante, la rivière Luciline a pu être remise à l'air libre, pour une partie de son débit (environ 20 %), le débit résiduel restant enterré. Ce choix s'est accompagné d'une gestion à ciel ouvert des eaux pluviales et d'une approche écologique permettant d'offrir au nouveau quartier un caractère environnemental affirmé et propice à faire de ce site un lieu d'agrément et de promenade.

La gestion de ce réseau hydrographique superficiel reconstitué reste un point sensible du projet. D'un point de vue hydraulique, la rivière recueille les eaux de source de la Luciline, les eaux pluviales du bassin versant amont et de l'impluvium direct et les eaux d'exhaure issues du réseau de géothermie, avec une influence directe du niveau de la Seine.

Du point de vue écologique, une attention particulière est portée sur la qualité de l'eau de la rivière, dont la partie remise à l'air libre est particulièrement sujette à l'eutrophisation en période estivale. Ce phénomène, de nature à fragiliser la viabilité de l'écosystème, présente également des enjeux économiques importants quant à la maîtrise des coûts de gestion de la rivière découverte, fixée comme un objectif affiché du projet.

Ce retour de l'eau en général, et de la rivière en particulier, est aussi l'opportunité d'introduire des îlots de fraîcheur qui, dans un contexte avéré de réchauffement climatique, concourent fortement au bien être retrouvé et à l'amélioration du cadre de vie du quartier reconstruit.

LES PRINCIPAUX TRAVAUX

> Découverte de la Luciline sur environ 360 m, cheminement sur une partie minérale puis dans la noue paysagère et végétalisée.

> Mise en place de passerelles aménagées (bancs...) au-dessus de la rivière.

> Installation d'un réseau de noues paysagères, générant un volume de stockage pour les eaux pluviales superficielles de 900 m³.

LE COÛT

DÉPENSES	
Nature	Montant (€ HT)
TRAVAUX	4 469 000
INGÉNIERIE	63 000
TOTAL PROJET	4 532 000

SUBVENTIONS	
Organisme	Montant (€ HT)
TOTAL SUBVENTIONS (15 %)	685 000

LES EFFETS ET CONSÉQUENCES DE L'OPÉRATION

La mise en visibilité de l'eau au centre de la ville, tant dans sa dimension superficielle qu'aérienne (toitures terrasses) a créé une réelle dynamique en structurant littéralement les cheminements piétons et plus largement l'espace public. Elle a ainsi constitué un facteur d'amélioration du cadre de vie global de ce quartier. Le cadre verdoyant connexe à la présence de l'eau, s'inscrit d'ailleurs dans une parfaite cohérence avec la logique de trame verte et bleue souhaitée par les pouvoirs publics locaux à une échelle plus large que ce seul écoquartier.

Les aménagements ont d'ailleurs avant tout permis de sécuriser l'ensemble du quartier vis-à-vis du risque d'inondation, par la mise en place de chambres de crue et de volumes de rétention aériens permettant d'absorber une large gamme d'événements pluvieux. Cette sécurisation du quartier vis-à-vis de l'eau sous toutes ses formes, apporte une plus-value majeure à l'ensemble du projet. Les variations visibles des niveaux d'eau dans les différents ouvrages à ciel ouvert participent grandement, quant à elles, à l'amélioration de la culture du risque.

Ce retour de l'eau est enfin appréhendé comme un facteur de lutte contre les effets du réchauffement climatique et de ce fait, s'inscrit totalement dans la logique globale de l'écoquartier. À ce titre, ce site est le seul projet français à s'inscrire dans le projet de coopération « Future cities Urban Networks to face climate change » du programme européen INTERREG IVB NWE, qui vise à accompagner des collectivités portant des projets urbains exemplaires d'adaptation au changement climatique.

FACTEURS DE RÉUSSITE ET AXES D'AMÉLIORATION

La bonne coordination des acteurs a été un facteur déterminant pour la réussite du projet. Le dossier étant techniquement très complexe du fait des problématiques d'hydraulique souterraine et de surface, et de marées à gérer, la transversalité de la gestion de projet au sein de la collectivité a permis d'intégrer l'ensemble des contraintes de manière cohérente et rationnelle.

De la même manière l'anticipation de la gestion du site en matière d'espaces verts et d'aménagements paysagers permet indéniablement d'aborder ces questions avec sérénité et en rationalisant les moyens humains et financiers.

La conception des espaces publics a naturellement contribué, dès le début, à leur appropriation par les habitants. Cette acceptation par la population s'est traduite par un réel respect des équipements, mis à part une problématique de déchets, somme toute malheureusement assez classique, au niveau des noues. L'information des usagers devrait faire l'objet de plusieurs panneaux pédagogiques afin de s'assurer de la bonne compréhension des contraintes du site par les riverains.

La mise en visibilité de l'eau au centre de la ville (...) a créé une réelle dynamique en structurant littéralement les cheminements piétons et plus largement l'espace public.

Courant 2017, la ville de Rouen, en partenariat avec le CEREMA, s'est engagée dans une évaluation à mi-parcours du quartier Luciline. Cette évaluation s'est focalisée sur trois grands thèmes :

- la qualité d'usage des espaces publics ;
- la biodiversité dans les noues ;
- la qualité thermique des logements.

Fondée sur une analyse objective et indépendante, ainsi que sur les retours des habitants et usagers, cette mission a permis à la ville de prendre du recul sur les premières phases réalisées (espaces publics, constructions…) et de réorienter les objectifs et la conception des futurs projets.

Les axes d'amélioration dégagés en vue des dernières phases de travaux, concernent essentiellement deux volets :

- d'un point de vue des usages, le retour d'expérience fait ressortir un manque de zones ludiques et d'espaces partagés (jardins, …) ;
- sur le plan de la gestion, la forte eutrophisation de la rivière pose des problèmes d'exploitation, notamment de coûts, que des travaux assez modérés devraient permettre de réduire dans les toutes prochaines années. Concernant la réouverture de la Luciline, la dernière tranche de travaux (consistant en un aménagement symétrique par rapport à la première tranche) sera repensée de façon à lutter contre les phénomènes d'eutrophisation et à mieux répondre aux enjeux de biodiversité : parcours de l'eau, création de plus grandes zones de contact eau/végétation, choix des espèces végétales plus locales et/ou favorables à l'installation de la faune endémique.

GESTION ET SUIVI

La richesse des écosystèmes recréés est un indicateur clé de l'action mise en place. Les études faune-flore réalisées ont vocation, à terme, à objectiver la plus-value globale du principe de gestion hydraulique innovante sur cet écoquartier. La présence d'alevins dans la Luciline tend à être optimiste sur l'impact de la découverture réalisée.

Outre les retours issus de l'évaluation à mi-parcours citée précédemment, du point de vue du cadre de vie de ce nouveau quartier d'habitations, la qualité des espaces publics et la présence de l'eau sont souvent citées par les habitants comme facteur de bien-être voire d'attractivité ayant contribué au choix de leur nouveau lieu de vie.

TÉMOIGNAGE DES ACTEURS

« La gestion de l'eau est un axe fort de l'écoquartier et une manière de s'adapter au changement climatique, souligne-t-on à la ville de Rouen. Cela passe par une gestion alternative et intégrée des eaux (eaux pluviales, eaux de sources, eaux de la nappe alluviale et eaux d'exhaure de la géothermie), visant à assurer une présence constante de l'eau dans le quartier ».

Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Énergie), extrait du site Actu.fr[23]

POUR ALLER PLUS LOIN :

> Film 3D Rouen-Luciline :
https://youtu.be/facweWY4mZU

> Ministère de la Transition Écologique et Solidaire : « 1 jour 1 action : la Luciline, source de biodiversité et d'économies d'énergies » – 2016 :
https://www.dailymotion.com/video/x3c3i7f

> Fiche de cas CEREMA -2017 :
http://www.ecocites.logement.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_cas_-_luciline_vf.pdf

CONTACTS :

Métropole Rouen Normandie
76 000 ROUEN
Tél : 02.35.52.83.26

(…)

23. Site internet Actu.fr :
https://actu.fr/normandie/rouen_76540/lecoquartier-luciline-a-rouen-erige-en-exemple-pour-sa-gestion-de-leau_418752.html

MILIEUX AQUATIQUES

La restauration des rivières urbaines, c'est l'affaire de tous !

Alexandra Delmolino | actus experts technique | France | Publié le 01/09/2025

La restauration écologique des rivières urbaines, qui transforme les usages de l'espace public, exige d'intégrer une forte demande sociale pour réussir un projet. Les structures chargées de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ont besoin d'embarquer les riverains, usagers de l'eau et citoyens. Avec le soutien des élus, de bureaux d'études spécialisés, d'associations et de chercheurs, l'écoute sociale et la concertation contribuent à construire et faire vivre le projet.



Canalisées et enterrées pendant plus d'un siècle, les petites rivières urbaines ont ressurgi depuis les années 2000, comme l'illustre la réouverture de la Bièvre, dans le Val-de-Marne. Portés par la compétence « Gemapi » des collectivités, ces projets résonnent avec leurs politiques de valorisation de la nature en ville et d'adaptation au changement climatique. Mais ils bouleversent aussi l'espace public et suscitent une forte demande sociale et des jeux d'acteurs complexes, entre gestionnaires « gémapiens », élus, riverains et usagers.

Concerter et coconstruire

« Tout l'enjeu, pour les collectivités, est de mener une approche globale de la restauration des petites rivières urbaines, de l'émergence des projets à l'après-travaux, en faisant dialoguer contraintes techniques, objectifs écologiques et réglementaires, attentes des habitants [cadre de vie, usages, santé] », présente Marie-Anne - Germaine, géographe et directrice du laboratoire Mosaïques à l'université Paris Nanterre, qui anime, au sein de l'Astee, un groupe de travail dédié à l'apport des SHS sur ces projets. Ce groupe a publié, le 18 juillet, des retours d'expériences sur neuf rivières urbaines, notamment en Ile-de-France, sur la Bièvre, l'Orge et le Croult, à - Marseille, sur Les Aygalades, ou dans le Rhône, sur l'Yzeron et la Turdine.

A la barre de ces projets, on trouve souvent des syndicats de rivière gestionnaires de la Gemapi. Dans le Val-d'Oise, le syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (Siah, 35 communes, 246 200 hab.) a initié la réouverture du Petit Rosne à Sarcelles en 2014, puis, en 2019, a créé, à Gonesse, la zone humide du Vignois, une zone d'expansion des crues du Croult de 12 hectares en fond de parcelle d'un lotissement. Bien accueillis à leur réception, ces projets ont progressivement fait réagir certains riverains craignant la proximité de l'eau et de la végétation (insécurité, inondations, surfréquentation).

Le Siah, qui avait renforcé la concertation des riverains sur la conception du Vignois, a réalisé, en 2018, une enquête sociologique sur ses deux projets. « Nous avons compris l'importance de maintenir la sensibilisation des

riverains et des usagers au-delà de la période de travaux pour instaurer une dynamique de gestion collective », explique Eric Chanal, directeur du Siah, qui a rapidement créé une page Facebook dédiée à l'actualité des deux sites.

Près de Lyon, le syndicat intercommunal du bassin de l'Yzeron (19 communes, 160 000 hab.) fait évoluer, depuis vingt ans, ses travaux en rivière avec une recherche de compromis hydraulique, écologique et social. Pour cela, il actionne la concertation, de la conception à l'entretien des sites. « Les habitants se sont réapproprié la rivière et ils ont plein d'idées, confirme Matthieu Hervé, son directeur. Ils veulent, par exemple, des solutions fondées sur la nature, qui ne seront peut-être pas les plus efficaces sur nos niveaux de crue. En effet, un projet réaliste doit intégrer la demande sociale et les contraintes techniques et écologiques. »

Organisation d'ateliers

Explorer la dimension sociale des projets vise à recueillir l'attachement de la population et sa connaissance pratique de la rivière par l'organisation d'ateliers d'écoute sociale, de réunions de concertation, en élaborant des cartes sensibles, en créant des plateformes collaboratives, pour orienter et enrichir les projets.

Des bureaux d'études spécialisés sur la concertation travaillent avec les bureaux d'études techniques missionnés sur la restauration écologique. Des associations culturelles mettent l'art et l'urbanisme culturel au service des projets, en proposant des marches sensibles et des créations contextuelles.

Enfin, les gestionnaires gémapiens peuvent être force d'initiative. L'établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau Menelik (57 communes, 315 000 hab., Bouches-du-Rhône et Var) a ainsi recruté une socio-anthropologue pour favoriser la participation citoyenne sur ses projets. Soutenant cette dimension sociale, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a lancé, en 2020, un appel à projet original. « En dépassant le cercle des usagers de l'eau avertis, les projets gagnent en épaisseur », estime Nathalie Sureau-Blanchet, sociologue de l'environnement à l'agence, qui publiera, d'ici à fin 2025, deux guides sur l'écoute et l'utilité sociale dans ces projets.

L'utilité sociale de l'eau est aussi au cœur des préoccupations du département de la Seine-Saint-Denis. En 2024, son zonage pluvial technique a cédé la place à un manifeste politique, « La Seine-Saint-Denis, territoire d'eau », et à un plan d'actions, adressés aux aménageurs, usagers et habitants pour mieux valoriser l'eau.

CHIFFRES CLES

- 4,2 M€ sont consacrés à l'appel à projet « eau et participation citoyenne », par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Premier du genre en France, il a financé 61 projets entre 2020 et 2023, dont un tiers associant les citoyens dans la conception de projets de restauration de rivière (source : agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, 2024).

ENVIRONNEMENT

Du neuf pour les travaux de restauration des cours d'eau

Auteur associé | Actu juridique | Fiches de droit pratique | France | Toute l'actu technique | Publié le 20/03/2024

Un décret du 29 septembre 2023 crée une rubrique pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau.


[1]

C'est pour faire suite à l'annulation de la rubrique 3.3.5.0 relative aux travaux de restauration de la continuité écologique des cours d'eau par le Conseil d'Etat, le 31 octobre 2022 [2], que le décret n° 2023-907 du 29 septembre 2023 [3] modifiant la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) relevant de la police de l'eau annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement a été publié.

Nature des travaux concernés

Pour rappel, la rubrique 3.3.5.0 de l'article R.214-1 du code de l'environnement [4] regroupe les travaux ayant uniquement pour objet la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, y compris les ouvrages nécessaires à cet objectif.

L'évolution juridique de la rubrique 3.3.5.0

Dans un souci de simplifier les procédures applicables en matière d'IOTA, le décret n° 2020-828 du 30 juin 2020 [5] avait notamment soumis à un simple régime de déclaration, et non d'autorisation, l'ensemble des travaux ayant uniquement pour objet la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, y compris les ouvrages utiles à cet effet (rubrique 3.3.5.0 de la nomenclature « IOTA » annexée à l'article R.214-1 [4] du code de l'environnement).

Or, par un arrêt en date du 31 octobre 2022 (Conseil d'Etat, req. n° 443683 [2]), le juge administratif avait annulé la rubrique 3.3.5.0. En effet, selon le Conseil d'Etat, les travaux tels que l'arasement de barrages ou de digues pouvaient, par nature, présenter des dangers pour la sécurité publique ou accroître notablement le risque d'inondation. Ainsi, le juge a déclaré que le régime de l'autorisation aurait dû s'imposer dans certaines hypothèses.

Toutefois, pour limiter l'importance des conséquences d'une annulation rétroactive, le Conseil d'Etat a différé l'effet de l'annulation au 1er mars 2023 tout en précisant que, « sous réserve des actions contentieuses engagées à la date de la présente décision contre les actes pris sur son fondement, les effets des dispositions litigieuses doivent être regardés comme définitifs ». Depuis cette date, un flou subsistait donc quant à savoir si ces travaux étaient soumis à déclaration ou à autorisation.

Le ministère de la Transition écologique s'était engagé à prendre un nouveau décret, de façon à « conserver un système simplifié d'autorisation », tout en tenant compte « des quelques angles morts que le Conseil d'Etat pointe comme constituant un risque ». Ainsi, le décret n° 2023-907 du 29 septembre 2023 [3] qui, considérant la décision du Conseil d'Etat du 31 octobre 2022, réintroduit au sein de la nomenclature « IOTA » une rubrique 3.3.5.0 avec la liste limitative des travaux soumis à déclaration. Désormais, un certain nombre de travaux susceptibles de présenter des dangers pour la sécurité publique ou d'accroître le risque d'inondation est exclu du régime de déclaration.

Le contenu de la nouvelle rubrique 3.3.5.0

La nouvelle rubrique issue du décret du 29 septembre 2023 pose toujours le principe selon lequel les travaux de restauration des cours d'eau sont soumis à la seule déclaration, mais elle est beaucoup plus précise et exclut expressément un certain nombre de cas.
Sont ainsi soumis à déclaration les arasements (ou dérasements) d'ouvrages relevant de la nomenclature « IOTA » lorsqu'ils sont implantés dans le lit mineur d'un cours d'eau sauf s'il s'agit de barrages classés en - application de l'article R.214-112 du code de l'environnement. Dans le même sens, l'arasement (ou dérasement) des ouvrages latéraux des cours d'eau entre dans le champ de cette nouvelle rubrique, sauf s'ils sont intégrés à un système d'endiguement destiné à la protection d'une zone exposée au risque d'inondation et de submersion marine.
Il en va également ainsi des ouvrages ayant un impact sur l'écoulement de l'eau ou les milieux aquatiques autres que ceux précités, excepté s'ils sont intégrés à des aménagements hydrauliques ayant pour vocation la diminution de l'exposition aux risques d'inondation et de submersion marine.

Autres travaux soumis à déclaration

D'autres travaux, précisés au sein de cette liste exhaustive, doivent également faire l'objet d'une simple déclaration :

- le déplacement du lit mineur pour améliorer la fonctionnalité du cours d'eau ou le rétablissement de celui-ci dans son talweg ;
- la restauration de zones humides ou de marais ;
- la mise en dérivation ou la suppression d'étangs ;
- la revégétalisation des berges ou le reprofilage améliorant leurs fonctionnalités naturelles ;
- le reméandrage ou la restauration d'une géométrie plus fonctionnelle du lit du cours d'eau ;
- la reconstitution du matelas alluvial du lit mineur du cours d'eau ;
- la remise à ciel ouvert de cours d'eau artificiellement couverts ;
- la restauration de zones naturelles d'expansion des crues.

REFERENCES

- Décret n° 2023-907 du 29 septembre 2023.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Le juge rappelle le rôle des collectivités dans l'entretien des cours d'eau non domaniaux
- Quand les rivières coulent de nouveau à ciel ouvert en ville

LA REDÉCOUVERTE D'UNE RIVIÈRE URBAINE : LA VIEILLE-MER

DU PARC GEORGES-VALBON À LA CONFLUENCE DE LA SEINE ET DU CANAL SAINT-DENIS

Synthèse *(extraits)* - mars 2021

En lien avec le CD93 et Plaine Commune, deux études d'orientation pour une redécouverte de la Vieille-Mer ont été réalisées : l'une présente la séquence amont dans le parc Georges-Valbon (3 km) et l'autre la séquence aval jusqu'à la confluence de la Seine et du canal Saint-Denis (3,5 km).

Ces études s'inscrivent dans le cadre du Plan Investissement Bassin du Département. Il valorise la présence de l'eau en ville par la redécouverte de la Vieille-Mer, l'intégration urbaine de bassins de gestion des eaux pluviales et la création de sites de baignade dans les parcs Georges-Valbon, du Sausset, de la Bergère.

Le patrimoine des ouvrages de gestion des eaux pluviales et des rivières peut être le support de nouveaux usages et paysages et aussi de liens renforcés entre les acteurs et les projets.

Au fil de son histoire, la Seine-Saint-Denis a hérité d'un savoir et d'un patrimoine hydrologique considérables. La Vieille-Mer offre l'opportunité de réunir les acteurs en charge des leviers de l'aménagement (mobilité, secteurs de projets, développement social, culturel, économique, écologique) autour du renforcement des qualités remarquables de cet héritage.

Ces ambitions, visant à rendre visible la rivière et à valoriser le cycle de l'eau, démontrent une volonté d'agir concrètement, de façon innovante et décloisonnée. Ces études proposent des plans-programmes et actions pour nourrir le cahier des charges des études opérationnelles.



© Apur

L'évocation de la Vieille-Mer dans le parc F. Fanon



© Apur

Le parc Marcel Cachin, des pratiques du quotidien



© Apur

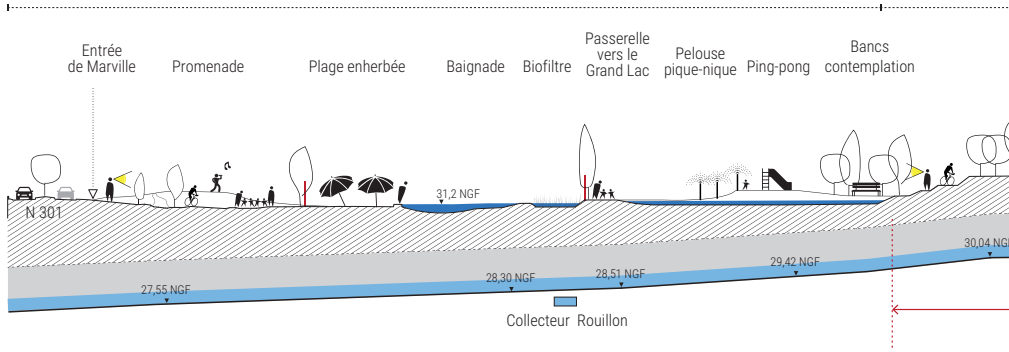
La vallée de la Vieille-Mer, parc Georges-Valbon

LA VIEILLE-MER AMONT, UN PARCOURS DE REDÉCOUVERTE EN 5 SÉQUENCES

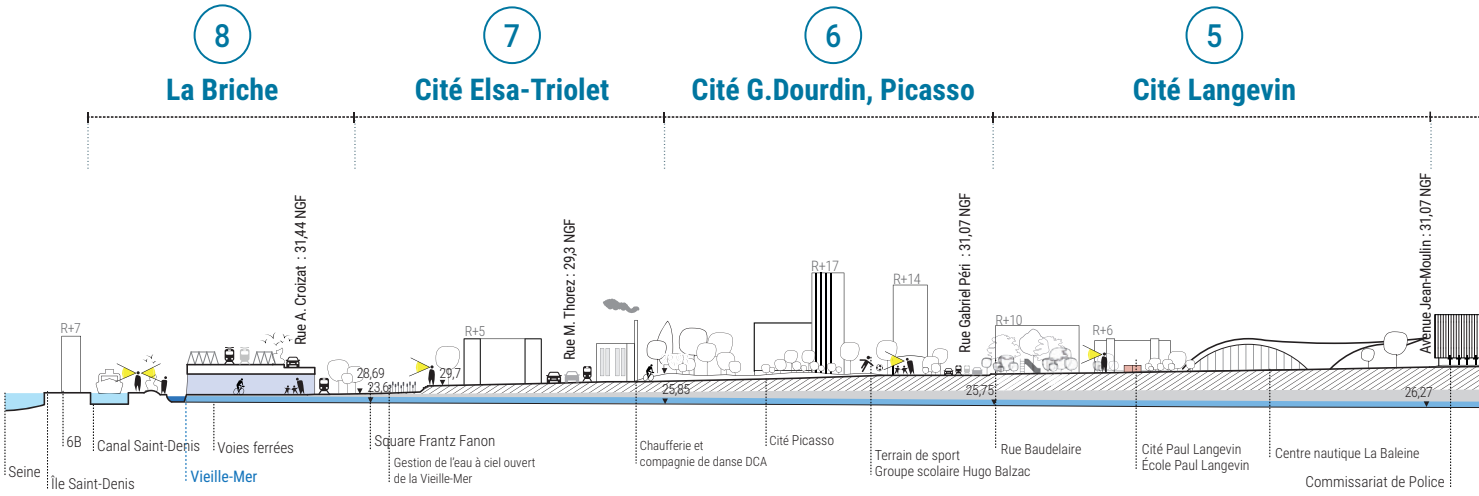


© Archives Municipales de Saint-Denis, 2 Fi 8/26, 3 Fi, Pierre Douzenel

La Vieille-Mer en 1967 avant son enfouissement, cités Floréal Courtille



LA VIEILLE-MER AVAL, UN PARCOURS DE REDÉCOUVERTE EN 8 SÉQUENCES



1- Trois orientations thématiques

L'accessibilité à la vallée de la Vieille-Mer

17 % des visiteurs du parc Georges-Valbon s'y rendent en transport en commun contre 32 % en voiture et 39 % à pied. Bordé d'infrastructures routières (A1, RD 901), le réseau cyclable reste peu développé, mais la ligne de tramway T11 (2017) offre de nouvelles possibilités.

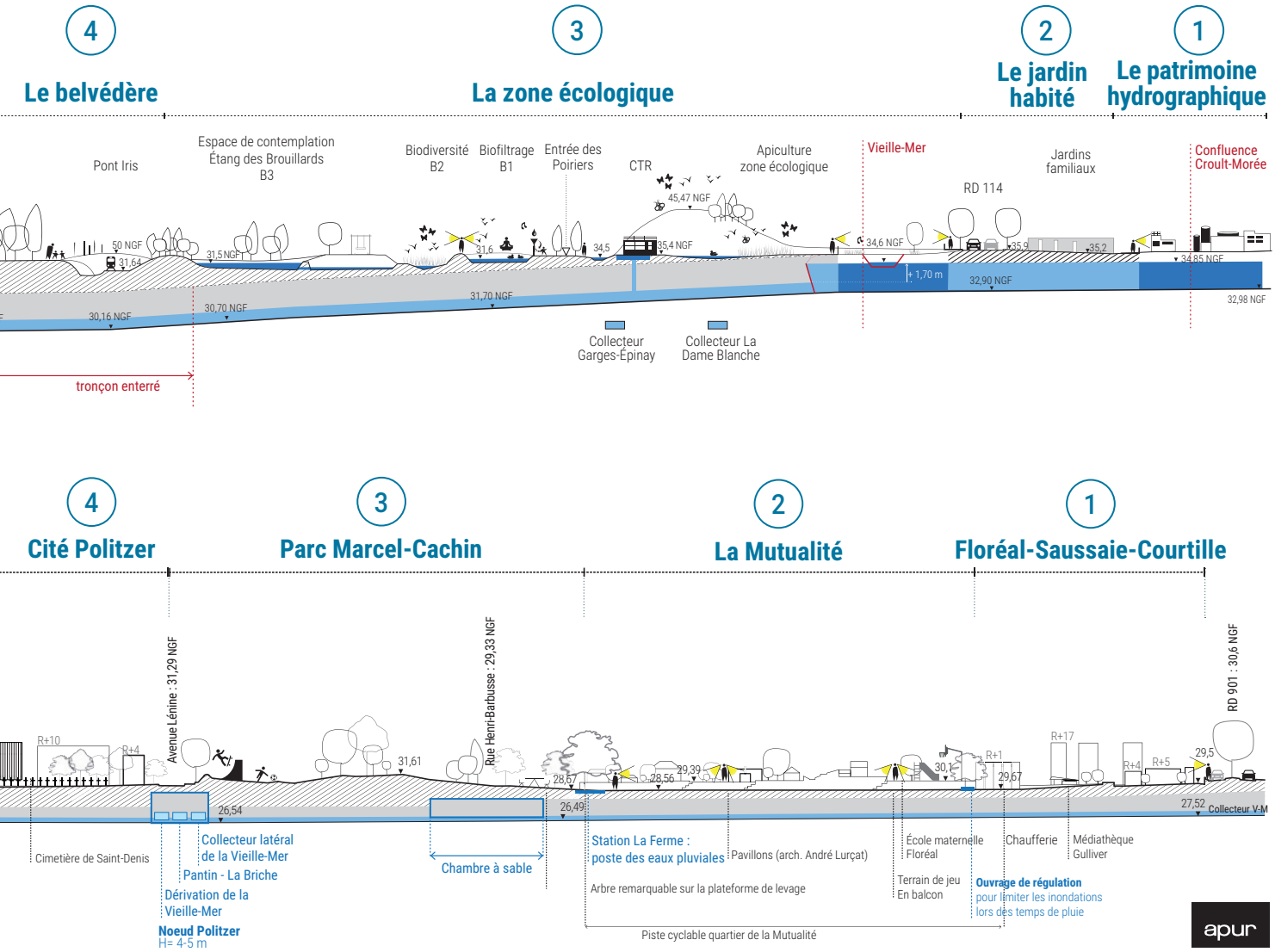
Au cœur des Jeux de Paris 2024, Saint-Denis et Le Bourget bénéficieront des transformations de l'espace public (passerelle au-dessus de l'A1, aménagements cyclables, requalification des entrées…), de l'extension du réseau de métro (L16 et 17 du GPE, M12) et la requalification de grands axes aideront à rééquilibrer les déplacements et créer un réseau de promenade (chemin des Parcs, GR, promenades thématiques).

La redécouverte de la Vieille-Mer peut contribuer à la création d'une figure territoriale majeure en reliant les lieux singuliers du département et au-delà.

Un lien ville/nature

Les récents documents de planification et les projets d'aménagement urbains (NPNRU, ZAC et OAP) offrent l'opportunité d'inscrire la Vieille-Mer à l'échelle métropolitaine. À travers l'aménagement du site (intégration des bassins des Brouillards et de la Molette, site de baignade) et de ses abords (ville-parc à Dugny, parc Marcel-Cachin à Saint-Denis, les Tartres à Stains), le parc Georges-Valbon s'ouvrira sur la ville et créera un point d'ancrage de la confluence Croult/Morée à la confluence Seine/canal.

À son abord ou dans les quartiers plus éloignés, la Vieille-Mer est aussi l'occasion de redécouvrir l'eau et son histoire en étant un lieu de rencontres, d'usages nouveaux… Il est proposé de lui donner une place majeure dans la programmation des projets d'espaces publics (plantation, gestion des eaux pluviales), en rendant progressivement l'eau visible ou en évoquant son existence (ouvrages techniques, traces urbaines, installations artistiques…).



La révélation du patrimoine hydraulique et écologique

La Vieille-Mer a vocation à être une continuité structurante de la trame verte et bleue, renforçant les liaisons entre les espaces plantés actuels et futurs, publics et privés. Elle peut contribuer à leur protection et extension dans une approche articulant écologie, paysage, économie, usages et esthétique.

Avec sa richesse de milieux aquatiques (lacs, zones humides, mares), faunistiques et floristiques, le parc Georges-Valbon, classé Natura 2000, offre au département un espace écologique d'envergure. La redécouverte de la Vieille-Mer peut être le projet à partir duquel ses qualités s'étendent et renforcent les liens écologiques entre les grandes emprises plantées à proximité (parc Marcel-Cachin, cimetière de Saint-Denis, cité Gabriel-Péri, futur parc de la confluence Seine-canal) et plus éloignées (jardins familiaux des Tartres, parc de la Légion d'Honneur, Canal Saint-Denis, forts de l'Est et de La Briche, talus des voies ferrées…).

Au-delà de la mise à ciel ouvert de la rivière, ce projet est l'occasion de sensibiliser et de partager des savoirs (gestion de la ressource et des inondations), de révéler des traces hydrographiques (vallée, bassins-versants, réseaux liés aux anciens rus, bassins et ouvrages…) et de proposer la réalisation d'aménagements dans le temps.

(…)

2- Orientations par séquences

De la confluence Croult/Morée à la Seine, la Vieille-Mer traverse 6,5 km (3 km dans le parc, 3,5 km à Saint-Denis). Sur ce parcours se distinguent deux entités, l'une amont, liée au parc Georges-Valbon, l'autre aval, liée à la traversée urbaine d'une grande diversité de tissus. Ce partage renvoie à des opportunités de projets différentes.

L'unité d'acteurs propre au parc et les temporalités liées aux JO et au projet de baignade offrent la possibilité de découvrir la rivière d'ici 2024 sur une séquence moins contrainte par les emprises bâties. Cette première étape pose les choix techniques et paysagers majeurs : le maintien du collecteur Vieille-Mer pour lutter contre l'inondation et l'écoulement gravitaire à ciel ouvert de la rivière. Ce fonctionnement jusqu'à la Seine est plus contraint par les densités urbaines et les emprises disponibles. Néanmoins, plusieurs possibilités sont envisageables dans le temps. De l'amont à l'aval, 13 séquences rythmant les plans-programmes ont été identifiées, 5 pour le parc et 8 pour la traversée de Saint-Denis.

Enjeux écologiques et ludiques des liens ville/parc

À l'amont, la rivière peut être le fil directeur guidant la valorisation de 2 « arcs » :

Un arc écologique, de la naissance de la Vieille-Mer aux bassins des Brouillards puis de La Molette. Jalonné de richesses écologiques, ce croissant offre un cadre exceptionnel du fait d'une présence abondante de l'eau (confluence, Vieille-Mer visible, bassins, zone humide) et d'un patrimoine technique important (station d'épuration de Bonneuil, ouvrages de régulation).

La redécouverte du cours d'eau et l'intégration paysagère des bassins peuvent contribuer à valoriser ces éléments tout en insistant sur le caractère intime de cet arc. Des promenades thématiques (eau, faune et flore) et des aménagements simples (découverte sonore, sites d'observation) inviteraient les usagers au calme et au repos.

Un arc ludique, des Lacs Supérieurs à l'entrée Marville. Cette partie du parc la plus visitée est composée d'esplanades, d'aires de jeux et de lacs. Elle abritera d'ici 2024 un site de baignade à la place du lac du Modélisme.

La réouverture de la Vieille-Mer contribuerait à intensifier les activités de plein air autour de l'eau et à développer de nouvelles pratiques (sensibilisation au cycle de l'eau, au climat, art, sport, danse…) en lien avec les associations et équipements existants. Ces activités pourraient enrichir sa vocation de grand parc métropolitain.

Ces deux arcs sont rythmés par 5 séquences : **la confluence Croult-Morée**, point de naissance de la Vieille-Mer à ciel ouvert, **le jardin habité**, formé du côtoiement de la cité et du bois abritant la rivière, **la zone écologique** des bassins des Brouillards et du vallon écologique, **le belvédère**, point de contact et d'observation vers **la vallée ludique** qui ouvre vers l'ouest à une diversité d'usages.

(…)



© Apur

Vers une rue jardin, séquence de la Mutualité



© Monte Laster & F.A.C.E., « Le potager de la Reine » 2019

Le potager du Moulin Fayvon (avec Monte Laster/association FACE)

Les rythmes d'une traversée urbaine

L'ampleur métropolitaine et le potentiel de la redécouverte de la rivière pour les quartiers nord de Saint-Denis invitent à penser des épaisseurs urbaines au-delà du seul fil d'eau. Lien potentiel entre les centralités et les projets d'aménagement, la Vieille-Mer peut devenir le support d'une armature propre à l'eau conciliant amélioration des milieux aquatiques et appropriation par les habitants.

La coexistence de l'eau et de la ville, maintenue jusqu'aux années 60, rend possible de suivre la rivière sur presque tout son parcours. Au fil des 8 séquences, plusieurs orientations sont déclinables dans l'espace et le temps.

La séquence Floréal, Courtille est l'occasion de renforcer les liens au parc Georges-Valbon et de créer une série de jardins habités de plus ou moins d'intensités. Le quartier de la Mutualité offre la possibilité d'un cheminement discret, une épaisseur bocagère fertilisée par un canal d'eau courante et rythmée par la vie des écoles et les jardins privés.

Le parc Marcel-Cachin est identifié pour ses potentiels de nature et de biodiversité. À l'instar du parc Georges-Valbon, le possible méandrage du cours d'eau pourrait être intégré aux projets de requalification du site et contribuer à une nouvelle programmation en lien avec la Maison Edouard-Glissant, la Ferme urbaine, le Moulin Fayvon. La requalification de l'avenue Lénine sera une pièce essentielle de la mutation du parc. Ces trois séquences peuvent être envisagées à court terme, les parcs Georges-Valbon et Cachin étant les déclencheurs principaux.

La rue Politzer amorce une série de 4 séquences marquées par l'alternance de grands équipements et d'habitats collectifs. Des marges d'intervention plus ou moins ambitieuses peuvent se décliner par des profils en travers requalifiant les limites public/privé. Plusieurs tracés et expressions de la mémoire de l'eau peuvent évoquer les divagations des cours d'eau visibles depuis le XIX^{e} siècle. **La rue Politzer**, mais surtout la **cité Paul-Langevin et le square Charles-Beaudelaire**, puis **les cités Gaston-Dourdin et Pablo-Picasso** offrent la possibilité de créer un grand parc linéaire irrigué par la rivière. La réalisation de ces deux dernières séquences pourrait être envisagée à moyen terme. Celles de la rue Politzer et de la **cité Elsa-Triolet**, plus contraintes, limitent les possibilités d'une eau visible.

Enfin, la séquence de **la Confluence** offre de grands potentiels à court terme. Bien identifiée dans les documents cadres (SRCE, OAP…), la force de ce site lié à une Vieille-Mer déjà visible s'exprime dans l'ouverture d'un paysage longtemps inaccessible (berges de Seine et canal) et dans le projet du « parc de la Briche » associant enjeux écologiques, paysagers, économiques et culturels.

Pour conclure, ces études d'opportunité dégagent des orientations de projets à partir de trois grandes thématiques.

- **l'accessibilité**, avec la création des gares GPE, la requalification des espaces publics, la valorisation des pistes cyclables et des chemins ;
- **les liens ville/parc**, avec les secteurs d'aménagement aux abords du parc et le renforcement des trames écologiques et hydrologiques ;
- **la valorisation du patrimoine hydraulique**, en termes de sensibilisation (risques et ressources), d'agrément et d'écologie.

L'étude confirme que **la Vieille-Mer est une pièce majeure de la continuité des armatures métropolitaines**. Elle joue un rôle essentiel dans le devenir des grands espaces plantés, le parc Georges-Valbon à court terme et ceux de Marcel-Cachin et de la Briche à moyen terme, et s'avère fondamentale dans la requalification des espaces publics, la gestion locale de l'eau pluviale, le rafraîchissement en période de canicule.

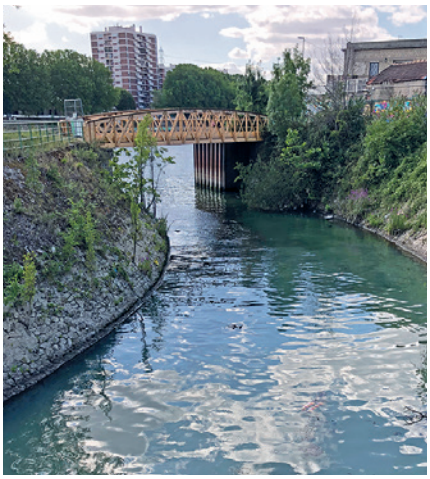
La séquence aval nécessite de mobiliser de nombreux acteurs et concerne une grande diversité de situations urbaines. Elle offre l'opportunité de co-constructions des projets dans le temps. Il importe de souligner les possibilités jusqu'à la Seine et d'explorer une mise en espace diversifiée : découverte d'une eau visible, aménagements en partie éphémères, expérimentations préparant une redécouverte collective de l'eau.

La beauté et la fragilité du projet tiennent à son inscription dans le temps. **Il a fallu près d'un siècle pour faire disparaître la Vieille-Mer. Sa redécouverte est aussi à penser en étapes successives.**



© Apur

L'étang des Brouillards, parc Georges-Valbon



© Apur

La confluence de la Vieille-Mer avec la Seine



© Ph.Guignard@air-images.net

La confluence de la Seine et du canal Saint-Denis, le débouché de la Vieille-Mer

AMÉNAGEMENT

Romans-sur-Isère se métamorphose pour rendre son centre-ville plus attractif

Sophie Palisse | A la une | actus experts technique | Ingénierie | Régions | Publié le 08/01/2026

Renaturation, mise en valeur du patrimoine, rénovation d'habitats dégradés, recyclage de friches, mobilités douces, etc. Depuis une dizaine d'années, la ville de Romans-sur-Isère, dans la Drôme, se transforme.

L'essentiel

- Le projet Gar'Is vise à redynamiser le centre ancien de Romans-sur-Isère.
- Quatre opérations urbaines majeures ont déjà vu le jour.
- Le projet de renaturation de la Savasse a permis de rendre son lit naturel à la rivière.



Un centre historique revitalisé où il fait bon vivre, c'est ce qu'ambitionne Romans-sur-Isère (Drôme) qui souffre, depuis quelques années, d'une image détériorée. Baisse de la fréquentation des commerces, habitat dégradé [1], insécurité, etc., la ville de 33 000 habitants souhaite se renouveler et recréer du lien entre le nord et le sud de son territoire avec son projet urbain de réaménagement du centre-ville baptisé Gar'Is, pour « de la gare à l'Isère ».

Coconçu avec l'agence d'urbanisme et d'architecture Seura comme maître d'œuvre et l'Atelier LD, ce projet a donné lieu à un accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine mis en place en 2015 pour une durée de neuf ans. Il s'intègre dans le plan local d'urbanisme (PLU) et son projet d'aménagement et de développement durables, structuré autour de quatre ambitions. « Développer une économie diversifiée, renforcer l'attractivité résidentielle, garantir le bien-être des habitants et un cadre de vie de qualité, et enfin, assurer une mobilité performante et durable [2] », énumère Étienne Follea, chef de projet à la direction du projet urbain. « Ces quatre axes drainent les orientations de chaque projet de la ville, l'objectif étant de conforter Romans dans son rôle de polarité à l'échelle du bassin de vie et de renforcer le centre-ville dans son rôle de locomotive de ce développement ».

Quatre opérations urbaines majeures

Une feuille de route a été établie pour guider les partenaires et les différents services, notamment les directions des services techniques, du projet urbain et de l'attractivité développement innovation de la ville. « Le PLU, dont la dernière version date de 2023, oriente la mise en œuvre des différentes stratégies développées depuis une

dizaine d'années », explique le chef de projet. « Deux plans guides définissent les orientations de développement du centre-ville et du quartier Est de Romans, au sein desquels se déploient des projets très structurants variés ».

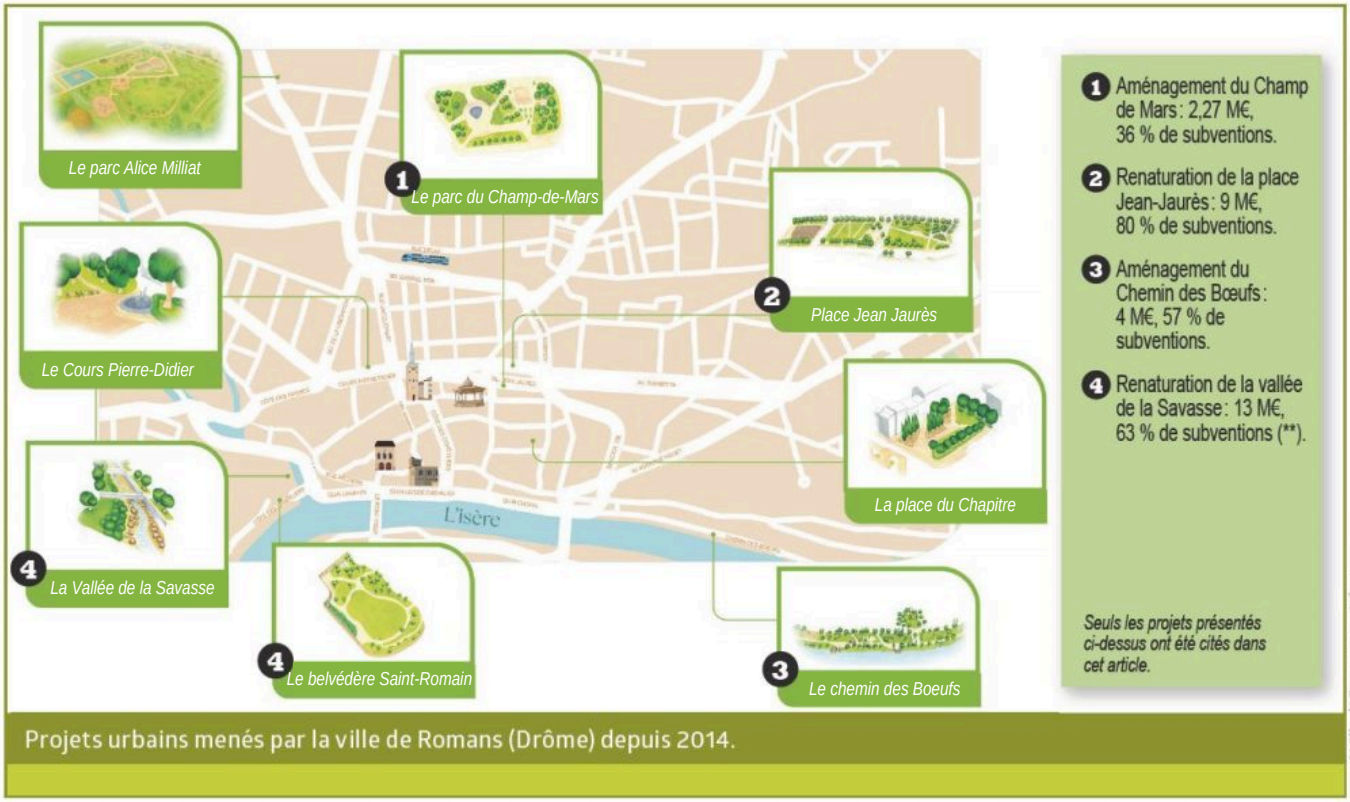
À ce jour, quatre opérations urbaines majeures du projet Gar'Is ont été réalisées. D'abord, la requalification des places du centre historique, engagée dès 2017. Ensuite, l'aménagement de la Vallée de la Savasse, qui se décline en deux lots : de 2018 à 2020 avec le réaménagement du parc Saint-Romain et de 2022 à 2025, la réouverture de la rivière en contrebas. Il y a également le projet de renaturation de la place Jean-Jaurès avec la végétalisation [3] de près de 10 000 m², basée sur la mise en œuvre d'une trame brune, en lieu et place d'un parking d'environ 400 places. Enfin, l'aménagement, en 2024, du chemin des Bœufs, promenade de 1,6 km le long de l'Isère et véritable poumon vert en bordure du centre-ville, et le champ de Mars devant la mairie font également partie des réalisations phares du programme. Une multitude d'autres projets concernant des équipements, des espaces publics, l'accompagnement d'activités y compris privées ou encore de services viennent compléter cette stratégie urbaine globale.

- Les outils pour revitaliser le commerce [4]

« Pour accompagner la dynamique économique de création d'emplois dans la zone industrielle des Allobroges à l'est de la ville, Valence Romans Agglo a lancé des travaux sur l'avenue des Allobroges », explique Étienne Follea. « Ils visent à fluidifier les déplacements, donner de la place aux modes de transport doux et rendre ces espaces plus accueillants ». En parallèle, la commune travaille à renforcer l'offre commerçante du centre-ville [4] toujours dans l'optique de maintenir et d'attirer de nouveaux habitants et visiteurs. Enfin, des projets de maintien ou d'installation d'offres de soins ont été réalisés ou sont en cours.

Par ailleurs, une des particularités de la ville de Romans réside dans le fait que le centre-ville est classé à la fois quartier historique et quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) depuis 2015. Le centre ancien fait partie, avec le quartier de la Monnaie, des quatre quartiers visés par le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de Valence Romans Agglo dont la convention a été signée en 2019, et de la convention-cadre « Action cœur de ville » signée en 2018 (1) [5].

« Le fait que le centre historique soit classé QPV a permis de démultiplier les leviers nécessaires à sa transformation dont des moyens supplémentaires », commente Étienne Follea. « Une analyse et une identification des enjeux de traitement de l'habitat dégradé ont ainsi pu être réalisées. À la suite de quoi, une stratégie complète de traitement de l'habitat dégradé a été engagée mobilisant l'ensemble des outils incitatifs et coercitifs disponibles comme l'aide au ravalement, l'opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH [6]-RU), l'opération de restauration immobilière ou le recyclage des îlots très dégradés ». En tout, une trentaine de chantiers de rénovation sont ciblés dans le centre-ville d'ici à 2030.



Friches et bâtiments en déshérence

« Romans est également en recherche continue d'investisseurs privés dans le but de démultiplier les actions et donc les impacts et l'attractivité du territoire », explique Christophe Bilic, directeur du projet urbain. « Nous incitons les investisseurs et les porteurs de projets à se positionner sur des friches [7]ou des bâtiments en déshérence qui appartiennent à la ville ou à Valence Romans Habitat, l'opérateur majeur du logement public en Drôme Ardèche ». L'ancien conservatoire de Romans par exemple, en plein cœur du centre ancien, a été acquis par une société de développement Web.

Pour accompagner son installation, la ville s'est engagée à réaménager l'ensemble de la place.

Dans le cadre du PNRU, des îlots d'habitats mais aussi des éléments de patrimoine historique très dégradés, voire menaçant ruine, dans le centre-ville, ont pu être rénovés et remis en valeur. « C'est le cas de la maison du Mouton, une vieille maison de maître datant du Moyen-Âge, véritable joyau historique mais en état de ruine très avancé. Totalement restaurée, elle est devenue un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine », raconte Étienne Follea. « L'Hôtel de Loulle a, quant à lui, été converti en dix-huit logements locatifs sociaux. On peut aussi citer la collégiale Saint-Barnard, le kiosque devant la mairie ou encore la tour Jaquemart et le calvaire des Récollets ».

- Friches : un premier inventaire avec l'aide de 20 observatoires locaux [8]

D'autres sites sont à l'étude comme l'ancien couvent de la Visitation qui abrite le musée de la Chaussure. « Une quinzaine de ruelles et de places, qui font le charme du centre historique, ont également été réaménagées en l'espace de cinq ans ».

En poursuivant des enjeux d'adaptation au changement climatique, l'idée de rééquilibrer la place de la voiture et des mobilités douces dans la ville a accompagné les différents projets. « Des pistes cyclables continues ont, par exemple, été mises en place, en collaboration avec le syndicat mixte Valence Romans Mobilités, pour permettre de traverser la ville d'est en ouest. En moyenne deux stations de vélos en libre-service sont installées tous les ans. On en a une douzaine aujourd'hui » », explique Maxime Tran To, chargé de projet décarbonation à la direction du projet urbain. Un cabinet d'études a accompagné la réflexion de la ville autour du stationnement et plus

précisément de la volonté de limiter la place de la voiture en centre-ville et d'avoir une offre adaptée aux usages. « Une nouvelle offre de stationnement a été instaurée à partir de septembre 2023 avec du stationnement à durée limitée à proximité des commerces dans l'hypercentre de la ville, des parkings payants, des zones accessibles aux actifs et aux résidents via un abonnement en périphérie et des parkings gratuits dans une couronne un peu plus large », détaille le chargé de projet.

L'installation de bornes d'arrêt minute ou encore de stationnement limité à 2 heures permettent en outre plus de rotations en centre-ville. « La ville s'est dotée d'un observatoire du stationnement depuis deux ans géré par la direction du projet urbain », complète Christophe Bilic. « Cela nous permet de suivre de manière très régulière le taux de pression du stationnement dans la quasi-totalité du centre-ville ».

Une nouvelle promenade qui s'étend sur 3 ha



En août 2025, la ville de Romans-sur-Isère (Drôme) a inauguré sa nouvelle place Jean-Jaurès, entièrement renaturée. « En moyenne, 95 % de l'espace était imperméabilisé et 80 % dédié à la voiture », rappelle Marie-Alix Allemand, cheffe de projet de l'opération à la direction du projet urbain. « Nous avons inversé les ratios puisqu'environ 80 % de l'espace est maintenant dédié aux modes doux dont près d'un hectare est revégétalisé ». Les revêtements de sol sont majoritairement perméables pour faciliter l'infiltration des eaux pluviales. La ville teste un procédé d'arrosage qui permet de réduire la consommation d'eau de 30 à 40 % par rapport aux systèmes classiques d'aspersion : la subirrigation. Concrètement, il s'agit de diffuser l'eau directement au niveau de la zone racinaire des végétaux. Un tuyau goutte-à-goutte est enterré à 10-15 cm sous la surface, ce qui élimine les projections d'eau, les ruissellements et réduit les pertes causées par l'évaporation ou le vent. Deux toiles horticoles entourent et protègent le tuyau et les goutteurs qui diffusent l'eau de manière homogène dans le sol. Ces toiles agissent comme une réserve d'eau, stockant 5 l/m² disponible pour les plantes. Par ailleurs, à l'une des extrémités de la place, une canopée en bois de 300 m2 a été construite offrant un nouveau lieu ombragé dédié à l'événementiel.

Au milieu coule une rivière

Le projet de découverture de la Savasse illustre pleinement la politique de la ville de réintroduction de la nature en milieu urbain [9], d'amélioration du cadre de vie des habitants et de lutte contre les îlots de chaleur. En 2016, le constat était sans appel. Le tablier utilisé pour les voies de circulation depuis un demi-siècle se trouvait dans un état d'usure avancé, proche de la rupture. Une mesure d'urgence devait être prise. Plutôt que de reconstruire le parking de 90 places qui se trouvait au-dessus de la galerie dégradée, la décision a été prise de la détruire complètement. Ainsi, la rivière emprisonnée dans une galerie en béton depuis les années 1960 a été libérée. Le projet de renaturation de la Vallée de la Savasse est lancé. Il vise à rendre son lit naturel à la rivière mais aussi à rétablir un lien entre le quartier des Ors, à l'ouest de Romans, et le centre-ville. Le chantier a démarré en novembre 2022 et s'est achevé en février 2025.



« Il a fallu implanter 300 pieux en béton à 15 mètres de profondeur et sur 250 mètres linéaires pour limiter au maximum les vibrations, stabiliser le quai en cas de crue et soutenir la voirie », détaille Lionel Messas, en charge du projet de découverture.

La Savasse, qui prend sa source dans la Drôme des collines, a été temporairement déviée de son cours pour simplifier les opérations de génie civil, en redirigeant l'eau vers l'Isère où elle se jette naturellement.

Lors des études préalables, la présence d'une importante colonie de chauves-souris (des murins de Daubenton, espèce protégée) avait été détectée au sein de l'ouvrage. Les différentes phases de travaux ont dû ainsi être planifiées pour ne pas les perturber. Des nichoirs ont par la suite été installés à l'entrée de la galerie ainsi que sous les passerelles, en collaboration avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO). Le lit de la rivière ainsi qu'un corridor naturel ont été recréés.

La Savasse traverse dorénavant une végétation reconstituée via la plantation de 4 000 boutures et 90 arbres – saules, tilleuls, aulnes, peupliers, érables – avant de rejoindre l'Isère. Une toile de coco stabilise les berges et favorise la croissance des végétaux.

« Aujourd'hui, il s'agit d'une véritable coulée verte sur 250 mètres de long et 40 mètres de large », commente Lionel Messas.

Par ailleurs, des cheminements piétons et du mobilier urbain ont été ajoutés ainsi que des passerelles piétonnes qui reconnectent le centre historique aux milieux naturels tout en encourageant les mobilités douces.

Enfin, les façades de quelques bâtiments alentour ont été rénovées, notamment une ancienne chapelle ainsi que la maison des associations.

La biodiversité semble reprendre ses droits : libellules, poissons, oiseaux… « La vie est réapparue à partir du moment où on a supprimé les dalles en béton. Des études sur la faune et la flore seront réalisées par des biologistes chaque année durant cinq ans pour s'assurer de la bonne évolution », raconte le chargé de projet.

Ce projet phare pour la ville a été distingué, en novembre 2025, par le Grand prix national des victoires de l'investissement local, décerné par la Fédération nationale des travaux publics (FNTP).